



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

**SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE**



ALLINDÌ

UNE CERTAINE VISION DU MONDE

P5 À 8

Les yeux en désordre de Marie-Jeanne Tomasi; produit par Sineassoci

1,75€

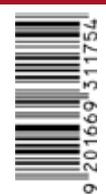


LINGUA

**LE SYNDROME
DU VIEUX BERGER CORSE
ANALPHABÈTE
P30**

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
POLITIQUE P9 • INITIATIVE P11
LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION P29
VIE PRATIQUE P32

L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA P35
CARNETS DE BORD P36
ANNONCES LÉGALES P13



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

OH
QUE C'EST COMPIQUÉ,
LA POLITIQUE!

PETITE JOUEUSE



KAMPÀ

ALLINDÌ

UNE CERTAINE VISION DU MONDE P6



OPINIONS

DETTI È FATTI

POLITIQUE

INITIATIVE **VALORISER LES SAVOIR-FAIRE FÉMININS**

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

VIE PRATIQUE

L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P5

P9

P11

P29

P30

P32

P35

P36

P13

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition :

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction :**Eric Patris**

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA• **Secrétariat Bernadette Benazi**

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• **Annonces légales Albert Tapiero**

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

al-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLD.

Fondateur Louis Rioni

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR et de

l'Alliance de la Presse d'Information Générale

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Cuntinuità è trimuleghji

Cinqui anni pà una raprisintazioni parlamentaria nova! Menu di a mità di i Francesi s'hè mossa pà eleghja i so diputati. Hè quissu, u primu fiascu, i millioni d'alittori chì ùn sò micca andati à vutà, chì voli di assai così nant'à a cunfidenza di u populu pà i so pulitanti. È vada di peghju in peghju. Sicondu fiascu: Emmanuel Macron hà persu a so maghjuria assoluta à u Palazzu Bourbon. Ci hà da vulè à «cumpona» cù d'altri pà pudè guvernà a Francia, pruvà in tutti i casi. Trà i risultati di a NUPES, l'unioni à manca, è a cullata storica di u Rassemblement National inde st'alizzioni, l'affari prumettini d'essa daveru in francesi pà u Presidenti di a Republica s'ellu conta di fà passà senza scuzzulati i so riformi. Eppure, ùn hè micca l'infernu chì certi analisti aviani prumissu, cridendu di divintà un regimi cumunistu d'un paesi d'America latina, esageravani appena. In Corsica, i trè diputati naziunisti di l'ultima legislatura sò stati eletti una siconda volta, ma cù risultati propiu sfarenti. S'è in u prima circondu di u Cismonti è ind'a siconda circunscrizzioni di u Pumonti, Michel Castellani è Paul André Colombani tenini u so futtogliu cù una vittoria larga, u successu di Jean Félix Acquaviva ind'u sicondu circondu di Corsica Suprana hè statu uttenutu à strappera contr'à u candidatu di diritta François Xavier Ceccoli è solu à pocu pressu 150 voti. Ci hè, soca, calchi lizzìu à ritena quì, aldilà di i divisioni trà i naziunisti. Infini, in a prima circunscrizzioni di Corsica Suttana, a vittoria di u merri d'Aiacciu liatu à a maghjuria prisidinziali Laurent Marcangeli ùn hè micca stata cusì larga chì omu l'avia pinsata cù menu di 52 % di i voti contr'à i più di 48 % di u candidatu di Femu a Corsica Romain Colonna. Sarà stata difficiuli à purtà a bandera d'Emmanuel Macron, soprattutto ind'è noi, ancu s'elli si poni fà altri analisi, frà altru nant'à u risultatu storicu di i naziunisti inde stu circondu è a vulintà d'altri forzi o tendenzi pulitichi di vutà contr'à Laurent Marcangeli. Infini, ci sò citadelli chì ani trimatu, senza chì nulla ùn muvissi tantu vistu u risultatu finali. I pochi alittori chì ani francatu u passu citadinu di vutà aspittarani oramai di veda cuncretizati i prumessi di l'uni è di l'altri pà a Francia è pà a Corsica duranti i cinqui anni chì aspettani i parlamentarii. À u cuntrariu, l'astenzioni pudaria crescita torna pà i prossimi alizzioni, sarà solu da quì à dui anni, cù u scrutinu chì appassioneghja u menu: l'aurupeu. ■ Santu CASANOVA

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN**Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

Sale temps pour les grandes causes et les principes de liberté-égalité-fraternité. Déferlement de commentaires odieux ou flirtant outrageusement avec le crapoteux à propos de l'élection de Rachel Keke: pensez donc, une femme de ménage noire à l'Assemblée nationale! Mais où va le monde, si on confie la marche du pays à des gens non qualifiés, ma pov'Lucette? À croire que la «représentation nationale» est un concept taillé sur mesure pour les CSP ++ et quelques «professionnels» de la politique, qui, on nous l'assure pourtant régulièrement, n'est pas une branche professionnelle. À croire, aussi, qu'on a oublié Pierre Bérégo, ancien ajusteur-fraiseur puis employé à Gaz de France. Apathie totale de la Fifa mais aussi des représentants officiels de la France, ce phare des droits de l'Homme, alors que le Qatar, à quelques semaines de la Coupe du monde de football, multiplie les messages anti-LGBT et proscriit les relations hors mariage pour la durée de l'événement, y compris pour les supporters et joueurs étrangers. Certains verront peut-être dans cette absence de réaction la manifestation discrète d'une certaine solidarité: entre pays où les accidents et décès au travail sont des pertes manifestement très admissibles, il faut savoir se serrer les coudes... En matière d'égalité femmes-hommes, l'avancée récente est que c'est cette fois une secrétaire d'Etat qui fait l'objet de plaintes pour viols. On n'arrête pas le progrès! On découvre aussi, avec l'élection de Sebastien Peytavie et José Beaurain, respectivement premier député en fauteuil roulant et premier député aveugle à entrer au Palais Bourbon, que l'hémicycle où furent votées des lois sur l'accessibilité n'est toujours pas accessible. Un comble. Bel inventaire à la Prévert où manque toutefois un raton laveur. Dommage, c'est charmant, les ratons laveurs, malgré une propension au chapardage qu'on leur pardonne bien volontiers. On pardonne bien les errements des élus qui tapent dans les caisses publiques. Et puis au moins, c'est propre, un raton laveur. À défaut, il reste cela dit les photos de mignons «potichats». On a les valeurs-refuges qu'on peut. ■ EM

CommanderTorenn @CommanderTorenn
Unpopular opinion : ça ne me rassure pas que l'on confie à des femmes de ménage ou à des militants associatifs qui n'ont aucune notion de droit la charge de rédiger nos lois.

jean-michel aphantie @jmaphantie · 8h
De @KekoRachel députée de la #Nupes @ELevyCauseur dit sur le plateau de @CNEWS : « Elle n'est pas en boubou, déjà. » Toute la pensée raciste est concentrée dans le « déjà ». La remarque passe sur le plateau comme passe un ange. Étonnant, non?

Salomé Saqué @salomesaque · 21 juin
Les relations sexuelles entre personnes non mariées seront interdites pendant la Coupe du monde 2022 au Qatar. Peine encourue pour les supporters ou les joueurs : 7 ans de prison. Décidément, riche idée que d'aller organiser un événement dans ce pays.

Mickaël Correia @MickaCorreia · 21 juin
Le Qatar n'autorisera aucune relation sexuelle entre individus non mariés lors du Mondial 2022. Et les homosexuels ne devront pas "s'afficher en public".
Avec les 6500 ouvriers morts sur les chantiers, il est temps que la France se retire de ce Mondial.

#NousToutes @NousToutesOrg · 19 min
Une **secrétaire d'état** accusée de **viol** par deux patientes. Les violences gynécologiques, comme toute violence de genre, n'ont pas leur place à la tête de l'Etat.
@emmanuelMacron Arrêtez de mettre à la tête de l'Etat des personnes accusées de violences !

Elisa ROJAS @elisarojasm · 6h
#Handicap #AssembléeNationale
Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que l'obligation de rendre accessibles le cadre bâti date de 1975.

Kalyo @Sushis4Kalyo · 10h
Peluche parmi les fleurs 🌸
#PoseTonPotichat



HUMEUR

Étaler ?

Même les plus chevronnés -pour ne pas dire âgés- de nos lecteurs seraient bien en peine de dire en quelle année il a été question pour la première fois de la nécessité absolue «d'étaler la saison». On parle bien de la «saison» touristique, source selon certains d'une «manne» - cette bénédiction tombée du ciel qui se dépose sans endommager quoi que ce soit et qu'il suffit de se baisser pour récolter, ce qui prouve à quel point les pros du secteur et les politiques intéressés prennent des libertés avec le lexique. Source aussi de multiples injonctions. Dont la dernière en date, selon laquelle il est devenu impératif de «sauver la saison», a déjà donné lieu à quelques belles approximations sanitario-économiques. De ce point de vue-là, il semblerait que l'étalement soit enfin là: les vacanciers hantent rues, routes et plages en nombre depuis quasiment un mois. Même chanson, hélas, pour la saison météo: l'été lui aussi a joué les grands prématurés. La sécheresse, déjà fort préoccupante, s'annonce dramatique, et on commence à se demander quelle commune de Corse sera la première à imiter Villars-sur-Var, ce village des Alpes Maritimes dont la fourniture d'eau au robinet a été interrompue à cause du débit trop faible de la source qui l'alimente en eau potable. Restrictions il y aura, la chose est certaine, reste à savoir qui sera touché et dans quelles proportions. Les réserves sont maigres, le déficit pluviométrique gravissime, et rien ne permet d'espérer des pluies réparatrices avant un long moment. Doit-on réellement se réjouir d'une fréquentation et de besoins en eau accrus? Doit-on vraiment encourager toujours plus de gens à venir? D'autant qu'il est hors de question de compter sur de nouveaux barrages, fût-ce en appelant d'hypothétiques castors à la rescousse. La recette est désormais obsolète, et lesdits castors se sont étalés. ■ Eric PATRIS

ALLINDÌ

UNE CERTAINE VISION DU MONDE

Les yeux en désordre de Marie-Jeanne Tomasi; produit par Sinemassoci

Fondateurs de la société de production Allindì, Maria-Francesca Valentini et G r me Bouda ont des convictions bien ancr es. Celle qu'au del  des d bats sur les appellations d'origine plus ou moins contr l es, il existe un patrimoine filmique corse dont on m conna t encore trop la valeur. Celle qu'il faut le pr server, le d fendre et continuer   l' toffer, mais aussi le diffuser, le faire vivre et dialoguer avec d'autres productions,   commencer par celles de M diterran e. Celle que l'avenir est   la « t l vision maison » d livr e des contraintes d'une grille de programmes. Ils ont donc cr e la plateforme SVOD Allindì.



«Ici, personne ne s'est dit que ce patrimoine filmique-là pouvait avoir, par exemple, une valeur de divertissement, et que le divertissement ce n'est pas quelque chose de sale. Par ailleurs, il faut bien avoir conscience que tout patrimoine qu'on n'utilise pas est un patrimoine perdu!»

Photos ICN • EP

La question de savoir s'il existe ou pas un «cinéma corse», en tant que «courant» ou «école», revient régulièrement sur le tapis et divise tout aussi régulièrement. Sans aller jusqu'à dire que ce débat-là ne les intéresse pas, coller des étiquettes et délivrer des certificats n'était pas vraiment la préoccupation première de Maria-Francesca Valentini et G r me Bouda, fondateurs de la soci t  de production audiovisuelle Allind . En revanche, il y a une chose qui pour eux ne souffrait aucune discussion, c'est l'existence ind niable d'un patrimoine filmique corse, encore trop m connu mais aussi trop souvent m sestim . «Culturellement, il y a du complexe, constate G r me Bouda, on se se dit que c'est un patrimoine filmique de seconde zone. Nous sommes persuad s que non et qu'on ne se rend pas encore suffisamment compte que ce patrimoine-l , qui pour certains est du «petit cin ma», a une valeur, au m me titre que d'autres.» Et, pr cise Maria-Francesca Valentini, il ne s'agit pas d'une question de fiert  ou moins encore d'orgueil, mais de prendre en compte le fait qu'il y a eu une production, notamment dans les ann es 1980, qu'il y en a toujours une de nos jours et qu'il est important de montrer ces  uvres, de les rendre accessibles, en Corse comme hors de Corse et,   terme, de contribuer   d velopper cette production filmique corse. Il s'agissait aussi, dit-elle, de jouer le r le d'un «vaisseau-amiral» qui ouvrirait des voies en M diterran e, vers et depuis la Corse. Une envie confort e par le fait qu'  quelques kilom tres de l , dans l' le-s ur, on ne s'encombre pas autant de jugements de valeur et de d bats. «En Sardaigne, on a compris que tout ce qui est patrimoine

constitue une richesse incroyable, observe G r me Bouda. Ici, personne ne s'est dit que ce patrimoine filmique-l  pouvait avoir, par exemple, une valeur de divertissement, et que le divertissement ce n'est pas quelque chose de sale. Par ailleurs, il faut bien avoir conscience que tout patrimoine qu'on n'utilise pas est un patrimoine perdu!»

C'est ainsi que, mus par ce que Maria-Francesca appelle «un  lan candide», ils ont entam  voil  cinq ans une r flexion sur la mani re de valoriser et rendre accessible la production cin matographique corse, pass e comme   venir. La conviction de d part de Maria-Francesca et G r me  tait d j  qu'  plus ou moins long terme, la t l vision «lin aire», r gie par un principe de grilles de programmes qui -m me s'il pr voit   l'occasion des rediffusions- fait qu'apr s l'heure, c'est plus l'heure, est appel e   dispara tre au profit d'une t l vision «maison», affranchie des contraintes du lin aire. Celle des horaires, mais aussi celle des formats et des genres. Parce qu'il n'y a pas, ou il ne devrait pas y avoir, d'heure pr d termin e pour regarder de la fiction, du documentaire, du long-m trage, encha ner des courts-m trages ou des  pisodes de s rie. La question de la libert   tait fondamentale, ajoute Maria-Francesca, aussi bien pour celui qui est en recherche de contenus audiovisuels que pour les cr ateurs, qui n'ont pas forc ment acc s   des festivals ou   une diffusion classique, pour un certain nombre de raisons -trop long ou au contraire trop court, par exemple. Le but  tait donc aussi de permettre   des  uvres qui ne rentrent pas dans des cases trop rigides d' tre diffus es, l'important  tant «qu'il y ait un fond, un propos». C'est ainsi que le 1 r ao t

« Mais on est là aussi pour faire passer un message, expliquer l'intérêt d'aller sur Allindi plutôt que d'essayer de chercher certains films en accès gratuit sur YouTube, par exemple. C'est une question de vision du monde, aussi »



2020, la plate-forme Allindi voyait le jour. Une plateforme reposant sur le principe «SVOD» [de l'anglais «subscription video on demand» soit un visionnage à la demande, sur abonnement]. Le pari est donc que, de même qu'on va sur Netflix, on ira sur Allindi pour composer son propre programme.

Toutefois, résumer la plateforme Allindi à un Netflix à l'usage corsu serait réducteur et nombriliste. L'objectif est tout sauf nombriliste: il ne s'agit pas de tendre un miroir mais bel et bien d'ouvrir des fenêtres, d'offrir des ouvertures à et sur la création cinématographique de la Corse et de la Méditerranée et, progressivement, d'élargir les perspectives, afin, explique Maria-Francesca, d'instaurer «un échange, avec le monde et avec nous-mêmes», bien au delà d'un positionnement qui se bornerait à un face-à-face «province-Paris». Car, estiment les créateurs de la plateforme, «culturellement, il est important d'être en mesure d'être vus autrement que vis-à-vis de Paris». Mais il s'agissait aussi d'affirmer que, pour que de nouveaux films voient le jour, que de nouveaux réalisateurs, scénaristes, techniciens ou producteurs émergent, il faut rémunérer leur travail. Et ce tout en proposant un tarif d'abonnement au mois ou à l'année très incitatif: 4 euros par mois et 40 euros par an, pour un accès illimité au catalogue des œuvres disponibles, qui s'étoffe très régulièrement. Sur ce montant, près du tiers ira à la rémunération des divers ayant-droit. «Plus que la question de l'accès payant par rapport à un accès gratuit, les gens se posent peut-être davantage la question du cher ou pas cher, estime Maria-Francesca. Mais on est là aussi pour faire passer un message, expliquer l'intérêt d'aller sur Allindi plutôt

que d'essayer de chercher certains films en accès gratuit sur YouTube, par exemple. C'est une question de vision du monde, aussi: finalement, qu'est-ce que tu préfères? Donner 4 euros par mois pour que 1,40 euro soit reversé à des auteurs ou des sociétés de production indépendantes près de chez toi et leur permettre de continuer à produire et créer? Ou aider à enrichir encore, notamment grâce aux publicités diffusées sur ces chaînes «gratuites», de grosses entreprises à l'autre bout du monde?»

L'initiative a reçu un bon accueil, notamment auprès de partenaires institutionnels tels que la Collectivité de Corse «qui a compris très vite l'intérêt du projet».

Au catalogue d'Allindi, des documentaires, des fictions, des séries, des programmes jeunesse. Avec un solide fonds de productions corses qui permet de mesurer ce qui a pu être réalisé en plus de 40 ans et parfois, de se laisser surprendre. «Certains abonnés sont souvent frappés de la liberté des films réalisés ici dans les années 80» notent par exemple Maria-Francesca et Jérôme qui ont pu également constater un intérêt marqué pour des réalisations qui relèvent non pas du documentaire mais du document. C'est le cas de la série *Parolle d'Eri*, proposée grâce à l'association Omi é Lochi «qui nous a fait confiance. C'est de la culture populaire, des savoir-faire, des traditions, dit Jérôme. On se rend compte qu'encore et toujours il y a ce besoin en Corse de se reconnecter ou se réconcilier avec le passé, le patrimoine ethnologique». Et précise Maria-Francesca, le fait qu'il s'agisse de documents «souvent bruts» ne semble pas du tout un obstacle «les gens les consultent beaucoup,



5 Mai 92 de Corinne Mattei, co-écrit avec Marie Murcia; produit par PastaProd en Co-production avec Allindi, France 3 Corse Via Stella et Vià TelePaese

«Malgré tout, il y a des réalisateurs indépendants qui s'expriment, ont un propos sur ou depuis leur territoire et d'un territoire à l'autre, il n'y a pas que des choses qui nous divisent, mais au contraire des préoccupations communes.»

avec des publics très différents». Mais outre le fonds corse, l'objectif d'ouverture est pleinement rempli, avec des œuvres de genres très divers venues de Sardaigne, d'Italie, de Russie, ou de plusieurs régions de France, dont les producteurs et distributeurs se sont laissés convaincre par le principe d'Allindi. «Des fois c'est dur, des fois ça prend du temps, des fois on n'a pas du tout de réponse, sourit Maria-Francesca. Mais beaucoup de distributeurs ou producteurs, en France et en Italie, notamment, sont finalement contents d'avoir un interlocuteur en Corse et, même s'ils ne vont pas gagner des cent et des mille, d'avoir accès à une audience qu'ils n'avaient pas encore». Allindi, qui multiplie les partenariats [notamment avec le festival du film de Lama et plus récemment le festival Cine Donne de Bastia], propose régulièrement des projections à l'Espace Diamant d'Ajaccio, a développé pour la plateforme des collections thématiques. Entre avril et mai dernier, par exemple, c'était *Hexagone (s)*, voyages en territoires, sélection d'œuvres réalisées entre 2017 et 2022. «Il s'agissait, dans un climat politique morose ou souvent agressif, de montrer que malgré tout, il y a en France des réalisateurs indépendants qui s'expriment, ont un propos sur ou depuis leur territoire et que d'un territoire à l'autre, il n'y a pas que des choses qui nous divisent, mais au contraire des préoccupations communes. Et ces réalisateurs ont été intéressés par l'idée de montrer cette diversité des points de vue depuis la Corse» dit Gêrôme. En cours d'élaboration, une collection sur l'Algérie à l'occasion du soixantième anniversaire de l'indépendance du pays.

Parmi les motifs de satisfaction un peu inattendus, celui d'avoir commencé à susciter des vocations, notamment auprès de

stagiaires, étudiants en langues étrangères, venus découvrir le travail de sous-titrage, notamment en italien puisqu'un des objectifs est de proposer le catalogue en Italie: «Certains se destinent maintenant à faire de la traduction-adaptation pour les sous-titrages et l'idée qu'on ait pu les stimuler fait très plaisir».

Si, au terme de deux ans d'existence de la plate-forme, le bilan est globalement très satisfaisant, Maria-Francesca et Gêrôme considèrent que ce n'est qu'un début, et que c'est peut-être même maintenant que le plus difficile reste à faire. «On en est en tout cas au point où plus que jamais on mesure pleinement l'enjeu culturel et la nécessité de devoir convaincre qu'on ne doit plus rien laisser se perdre du patrimoine filmique corse et méditerranéen, considère Gêrôme. L'enjeu c'est aussi d'attirer plus de public sur la plateforme. Malgré les partenariats, la présence sur les réseaux sociaux, on reste encore trop sous les radars et il reste beaucoup de gens qui ignorent encore qu'on existe. C'est normal, cela dit, il faut du temps. Mais pour tous ceux, auteurs réalisateurs, techniciens, producteurs qui ont travaillé pour faire des films, de façon parfois militante, ça en vaut la peine». Allindi envisage à présent un rapprochement avec d'autres plateformes de SVOD, pour donner plus de visibilité encore à un patrimoine [celui qui existe comme celui à créer, tant dans le documentaire que la fiction] qui doit être enfin compris comme «une force de représentation. On n'est pas dans la carte postale, on a vocation à offrir une photographie de l'état du pays, montrer qu'il y a un propos sur le territoire et faire comprendre à tous que lorsqu'on fait du cinéma ici, c'est avec une manière qui est à nous, même lorsqu'on parle d'ailleurs». ■ Elisabeth MILLELIRI

LÉGISLATIVES 2022

COUCOU, QUI REVOILÀ ?



Tant crie-t-on au RN qu'il nous revient... Après la défaite, grâce au désormais traditionnel appel à faire barrage, de Marine Le Pen à l'élection présidentielle, l'extrême-droite fait un grand retour en force à l'Assemblée nationale. Cependant, en Corse, où la candidate du RN était arrivée devant le président sortant, pas un candidat du RN n'a pu accéder au second tour des législatives. Trois d'entre eux ont cela dit squatté la troisième place, tandis que les sortants réélus n'ont pas retrouvé les scores de leurs précédentes victoires.

«**Au secours, l'extrême-droite revient!**» Plus ou moins calqué sur le slogan d'une campagne d'affichage en vue des législatives de 1986, «*Au secours, la droite revient!*», c'est le message régulièrement mis en avant par Emmanuel Macron à l'approche d'une échéance électorale. Et, in fine, ce qui s'était produit il y a 36 ans est à nouveau advenu. Ce qui se voulait une mise en garde -et plus encore un appel au sacro-saint «barrage» s'est changé en prophétie accomplie: un retour en force. L'extrême-droite, qui n'avait obtenu que 7 sièges à l'Assemblée nationale en 2017, en a remporté cette fois 89, soit plus du double de son précédent record, en 1986, justement. À force de crier au loup, le voilà bien dans la place. Et nombre de castors

ont mal aux gencives, en réalisant à quel point la logique du barrage ne prévaut que lorsqu'il s'agit d'éviter un bouillon à la majorité présidentielle. La Nupes n'a pas remporté son pari de s'emparer de la majorité absolue. En revanche, force est de reconnaître que cette alliance conclue en toute hâte au sortir de l'élection présidentielle aura permis à la gauche de reprendre des couleurs (et des sièges supplémentaires) tandis qu'Ensemble, anciennement LREM, régresse notablement et perd la majorité absolue, Les Républicains perdant pour leur part leur position de premier groupe d'opposition. Comme l'avaient présagé certaines enquêtes - celle de l'Ipsos pour le Cevipof, la Fondation Jean Jaurès et *Le Monde* puis le Baromètre Odoxa

Il peut être hasardeux de se défaire des alliés d'hier tout en tablant sur le fait qu'ils viendront malgré tout faire gentiment l'appoint

pour LCP, Public Sénat et la presse régionale- l'abstention a été très forte: 52,49 % au premier tour et 53,77 % au second (avec des pointes jusqu'à 63,39 % en Seine-Saint-Denis et 75,44 % à Saint-Barthélemy).

Abstention également en hausse pour les deux tours dans trois des quatre circonscriptions de Corse, où le fait majeur de cette législative 2022 a été, encore une fois, la désunion de trois des mouvements nationalistes qui, alliés en 2017 au sein de Pè a Corsica avaient remporté en 2017 3 sièges au palais Bourbon, dont les 2 de Haute-Corse: Michel Castellani dans la première et Jean-Félix Acquaviva dans la seconde. Le premier, qui avait face à lui au premier tour Petr'Anto Tomasi de Corsica Libera, en obtenant 8 316 voix et 33,77 % des suffrages, a amélioré son score de 26 voix par rapport au premier tour de 2017. Le candidat de Corsica Libera en a totalisé 1 818, ce qui marque, au passage, une progression du vote nationaliste dans cette circonscription. Si la désunion des nationalistes n'a pas donc pas eu de conséquences pour le sortant sur cette circonscription, il en est allé autrement dans la deuxième circonscription de Haute-Corse où, au premier tour, le sortant Jean-Félix Acquaviva, candidat de la majorité territoriale, n'a pas retrouvé ses voix de 2017: 10 670 contre 12 785, soit 2 000 voix manquantes. Lionel Mortini, maire de Belgodère, candidat nationaliste qui avait le soutien de Corsica Libera terminait troisième avec 17,99 % des suffrages soit 5 736 voix. Les deux candidats nationalistes totalisaient donc 16 406 voix... soit 4 000 voix de plus que les six autres candidats réunis malgré la seconde position de François-Xavier Ceccoli, candidat de la droite et ses 9 267 voix. Ici, l'union aurait peut-être donné une tout autre tournure aux résultats de la première soirée électorale. Désunion aussi à regarder du côté de la gauche: pas d'accord Nupes en Corse mais des candidatures éparses et des résultats qui, s'ils n'auraient pas modifié la donne, s'en sont ressentis: dans la première circonscription de la Haute-Corse, Michel Stefani, chef de file du PC et Dominique Mauny de LFI étaient en concurrence: à l'arrivée, LFI a devancé le PC avec 1 533 voix et 6,23 % des suffrages contre 1 416 voix et 5,75 % des suffrages. Soit 2 949 en cumul théorique pour les deux candidatures de gauche, à seulement 400 voix du second, Julien Morganti, qui totalisait 3 252 voix. Sur la deuxième circonscription de la Haute-Corse, Amélie Raffaelli Franceschi, représentait la «gauche solidaire écologique» avec le soutien du PC. Une seule candidature, 5,89 % des suffrages, autre circonscription, autre élection. Quant à l'extrême-droite, après les scores obtenus dans l'île par Marine Le Pen aux dernières présidentielles, l'objectif était d'enraciner le RN dans des élections plus locales. Si aucun de ses candidats n'a accédé au second tour, c'est pourtant chose faite. Sur la deuxième circonscription de la Haute-Corse, les 3 658 voix de Jean Cardi améliorent de plus de 2 000 voix le score FN de 2017 passant de 3 % des suffrages à 11,47 %. Dans la première circonscription de Haute-Corse, le jeune candidat RN Alexis Fernandez a créé la surprise en se hissant à la troisième position, devant le candidat de la majorité présidentielle avec 12,17 % des suffrages et si la seconde place s'est jouée dans un mouchoir de poche, les électeurs ont préféré un Julien Morganti, candidat sans étiquette à tendance centriste. La candidature sans étiquette a également réussi à François-Xavier Ceccoli, patron de Les Républicains de Haute-Corse, mais sans investiture, qui est allé contrarier sérieusement Jean-Félix Acquaviva pour

le second tour dans la deuxième circonscription.

En Corse-du-Sud, dans la première circonscription, la seule à afficher des taux de participation plus élevés qu'en 2017, Laurent Marcangeli, candidat de la majorité présidentielle, a fait la course en tête au premier tour avec 7 972 voix et 15,25 des suffrages, tandis que ce qu'on ne peut plus appeler la «famille» nationaliste alignait deux candidats, Romain Colonna, pour Femu a Corsica et Jean-Paul Carrolaggi, sans étiquette mais soutenu par Corsica Libera, qui en 2017 avait manqué de peu le second tour. L'avantage est allé à Romain Colonna qui avec 4 135 et 7,91 % des suffrages se qualifiait pour le second tour. Derrière lui, à 1 132 voix d'écart, la candidate du RN, Nathaly Antona obtenait la troisième place, avec une voix de plus que Jean-Paul Carrolaggi et 1 722 voix de plus que le candidat de gauche le mieux placé, Robin de Mari, arrivé sixième. Scénario bien différent dans la deuxième circonscription de Corse-du-Sud, où le député sortant nationaliste Paul-André Colombani n'a pas eu de challenger nationaliste et s'était assuré d'une avance de près de 2 500 voix sur Valérie Bozzi, soutenue par la majorité présidentielle, arrivée seconde devant un candidat du RN, François Filoni (qui lui a tout de même ravi la seconde place à Bonifacio, dont le maire est un soutien fervent d'Emmanuel Macron), et un candidat de Reconquête, candidats de gauche et écologiste étant loin derrière. Comme en Haute-Corse, le RN n'a donc pas confirmé les scores de Marine Le Pen à la présidentielle, mais on ne saurait nier que l'extrême-droite a progressé.

Le second tour a moins mobilisé les électeurs de Corse qu'en 2017. Les plus fortes érosions de participation, supérieures à la moyenne nationale, ont concerné la deuxième circonscription de Corse-du-Sud (55,73 % d'abstention vs 44,94 %) où Paul-André Colombani s'est imposé avec près de 4 000 voix d'avance (mais en recul de 1 891 voix par rapport à sa première victoire) et la première circonscription de Haute-Corse (61,61 % d'abstention vs 50,78 %) où Michel Castellani a été réélu avec plus de 5 700 voix d'avance (mais 2 532 voix de moins qu'en 2017). Abstention en hausse, mais de façon plus modérée (51,80 % vs 45,82), dans la deuxième circonscription de Haute-Corse où Jean-Félix Acquaviva ne l'a emporté que d'un cheveu (156 voix seulement le séparent de François-Xavier Ceccoli) et que pas moins de 4 525 voix manquent à l'appel par rapport à son élection en 2017, ce qui, en considérant les 5 736 voix obtenues par Lionel Mortini, montre combien il peut être hasardeux de se défaire des alliés d'hier tout en tablant sur le fait qu'ils viendront malgré tout faire gentiment l'appoint. Dans la première circonscription de Corse-du-Sud, on s'est moins abstenu qu'en 2017 (52,63 % vs 59,24 %) et Laurent Marcangeli l'a emporté, pour se voir d'ailleurs confier la présidence du groupe des députés Horizons, aile droite la majorité présidentielle. Mais c'est une victoire qui tient à peu: seulement 818 voix d'avance sur Romain Colonna qui réalise un très beau score pour cette première participation aux législatives. Par ailleurs, sur cette circonscription qui en dix ans a grossi de 4 408 inscrits supplémentaires, Laurent Marcangeli perd 2 053 voix par rapport à l'élection législative de 2012 et obtient même 265 voix de moins que Jean-Jacques Ferrara en 2017, malgré la hausse de la participation. La Corse, comme en 2017, envoie donc à l'Assemblée nationale trois députés autonomistes et un député de droite, mais avec des scores qui traduisent une certaine baisse d'enthousiasme. ■ CG/EM

ARTISANAT

VALORISER LES SAVOIR-FAIRE AU FÉMININ



Photos Les artisanes de Santa Lucia

Depuis l'automne dernier, deux amies de Sainte-Lucie de Porto-Vecchio ont souhaité permettre aux artisanes de leur microrégion de mettre en lumière leurs activités.

Pour ce faire, par le biais de leur association, les Artisanes de Santa Lucia, elles organisent notamment des événements où les visiteurs peuvent découvrir les produits originaux de leurs adhérentes.

Ses nombreuses foires organisées aux quatre coins de l'île en témoignent : la Corse est une terre d'excellence dans les métiers l'artisanat. Un univers qui s'il restait très masculin il n'y a pas si longtemps encore, a tendance à se féminiser de plus en plus ces dernières années. Il n'est désormais plus rare de rencontrer de dynamiques artisanes insulaires qui proposent de jolis produits, souvent novateurs, dans des domaines très divers. C'est pour épauler cet artisanat au féminin et lui permettre de briller un peu plus fort que les pétillantes Lili Gatier et Hélène Orsini ont tenté un pari un peu fou du côté de l'Extrême-Sud. Créatrice de bougies pour l'une, et taxi spécialisé dans le transport médical pour l'autre, ces deux amies ont eu l'idée de mettre en valeur les artisanes inscrites à la Chambre des métiers de leur village de Sainte Lucie de Porto-Vecchio en organisant un événement qui viendrait transcender le concept de foire classique. Et comme ces deux complices n'aiment pas perdre de temps, les choses ont été très vite jusqu'à la pre-

mière journée des artisanes programmée en novembre dernier. « Le but était de faire un événement découverte, où les gens pourraient rencontrer les artisanes et discuter avec elles », explique Lili. Un concept dans l'air du temps qui a immédiatement séduit. « Nous n'imaginions pas du tout la portée des choses, se remémore Lili en souriant. Nous nous étions dit que l'on allait faire une petite journée au village, pour faire découvrir ce que l'on faisait. Et nous nous sommes rapidement rendues compte qu'il y avait un engouement incroyable. Dès 9 heures, nous avions du monde qui attendait alors que nous devions ouvrir une heure plus tard ! Tout le village a répondu présent et nous avons toutes énormément vendu. Cela a aussi permis à beaucoup de gens de découvrir ce que nous faisons à cette occasion et nous avons eu des retours très positifs ». Fortes du succès de cette première édition organisée « un peu en dilettante », Lili et Hélène décident de ne pas s'arrêter en si bon chemin. En début d'année, les deux complices créent offi-



ciellement l'association les Artisanas de Santa Lucia et mettent rapidement en route le projet d'une seconde édition de plus grande ampleur qui s'est tenue fin avril. «*Une fois de plus la mairie a joué le jeu, et nous avons aussi désormais le soutien de la Chambre des métiers*», notent-elles avec joie. Durant toute une journée, ce sont plus de 500 visiteurs qui se sont bousculés autour des stands des différentes exposantes. De quoi ravir les fondatrices de l'association: «*Cela montre qu'il y a une volonté des gens d'acheter du savoir-faire local, et du coup cela ne fait que renforcer notre envie de faire grossir cette association*», s'enthousiasme Lili. Pendant que les plus gourmands ont pu profiter des mets plus alléchants les uns que les autres proposés par les food-trucks des artisanas gastronomes, des démonstrations de savoir-faire ont aussi pu les ravir et montrer tout le travail nécessaire à la réalisation d'un produit artisanal. Et cette fois, parmi la quarantaine d'exposantes qui ont répondu présentes, beaucoup venaient de plus loin que le territoire de la commune. «*C'est vrai qu'au départ, nous souhaitions rassembler uniquement les artisanas de la commune de Zonza- Sainte Lucie de Porto-Vecchio. Et puis après on s'est dit pourquoi se restreindre à la commune, surtout que l'on a été sollicitées par des artisanas d'autres communes voisines. Nous nous sommes dit qu'il fallait qu'elles profitent de cette association. Désormais, on couvre 25 communes, de Roccapina à Solenzara, et on monte en montagne assez haut. Il n'est pas exclu que l'on s'étende encore un peu dans le 2A et puis peut-être après dans le 2B*», livre Héléne. «*Nous voulons y aller doucement mais sûrement, car le but du jeu est de pouvoir accueillir tout le monde sur les événements et que notre démarche ne soit pas perçue comme un marché lambda*», renchérit Lili. Loin d'être «lambda», les deux premières journées des artisanas ont déjà montré tout l'éclectisme qui règne dans les rangs de l'association. Agricultrices, créatrices de bijoux ou d'objets uniques, formulatrices de cosmétiques naturels, naturopathes, photographes, peintres, coachs sportives, et tant d'autres: c'est un panel aussi original que varié du monde de l'artisanat que les visiteurs ont pu rencontrer. Un choix large qui a permis de combler tous leurs souhaits et même plus. «*Parfois certaines personnes peuvent venir sur nos événements, peut-être attirées par les food trucks, et découvrir l'univers d'une créatrice qui leur parle puis acheter ses produits alors qu'elles ne les auraient pas remarqués ailleurs*», sourit Héléne en ajoutant: «*Même nous, nous avons découvert de très belles personnes et des savoir-faire inimaginables. Pour ma part, je ne vais pas souvent sur les marchés, et cela m'a permis de découvrir des choses magnifiques. J'ai découvert des métiers que je ne connaissais pas et ai été la première cliente de chaque stand de notre premier événement. Aujourd'hui, je me sers de ce réseau et je fais en sorte que les autres s'en servent aussi, par exemple quand j'en parle avec mes clients*

dans mon taxi». L'association tisse aussi sa toile sur les réseaux sociaux où les pages Instagram et Facebook des Artisanas de Santa Lucia* rencontrent un franc succès. Une belle visibilité pour mettre en valeur les membres de l'association. «*Nous avons créé ces pages parce que certaines de nos adhérentes n'ont pas forcément la connaissance des réseaux sociaux et cela permet de leur apporter de la visibilité. Une grosse partie de l'association c'est le réseautage et la mise en lumière*», indique Lili, la communicante de la bande. «*Nous faisons régulièrement des posts qui présentent les membres de l'association et leur activité, avec de jolies photos*», détaille-t-elle en se réjouissant de taux de visibilité «assez impressionnants». «*Cela donne de très belles retombées pour les artisanas. Certaines qui n'étaient présentes sur les événements ont même réussi à vendre grâce aux publications sur les réseaux sociaux*», précisent en chœur les deux jeunes femmes en confiant qu'elles aimeraient dans le futur développer un site Internet «pour être encore plus visible de la population». Mais au-delà de ce coup de pouce sur la communication, les Artisanas de Santa Lucia permet aussi aux adhérentes de discuter entre elles des problématiques qu'elles rencontrent en étant à leur compte. Et même si les deux leaders de l'association concèdent que le quotidien d'une femme artisanne est parfois compliqué, elles avouent que pour leur part elles n'hésiteraient pas une seconde à se relancer dans l'aventure. «*Au départ, se mettre à son compte cela fait bien sûr peur, mais on a aussi cette rage de vaincre en se disant: je vois ce que font les autres et je ferai l'inverse et c'est cela qui va me démarquer. Il ne faut pas hésiter à se lancer*», assure Héléne, «*Certaines de nos artisanas ont une double casquette. Elles se sont lancées mais à côté ont conservé un autre travail dans la crainte de ne pas avoir assez de revenus. Peut-être que grâce à ce réseau que l'on tisse, cela va leur permettre de vivre de ce qu'elles font, ce serait pour nous une super réussite*». Au quotidien, les deux comparses essaient ainsi de tirer leurs adhérentes en avant et de fédérer ce groupe déjà constitué de 70 femmes afin qu'il ait un essor encore plus important. «*Si de nouvelles artisanas souhaitent nous rejoindre il ne faut pas qu'elles hésitent à nous contacter, la porte est grande ouverte*», glisse Lili en annonçant d'ores et déjà une troisième édition de la journée des artisanas prévue à l'automne prochain. Deux événements par an «minimum» devraient par la suite être programmés. De quoi donner à voir «un nouveau visage de la femme en Corse» et montrer à celles qui hésiteraient encore que tout reste possible. «*Il suffit juste d'y croire et de se lancer*», soufflent ces deux infatigables artisanas. ■ **Manon PERELLI**

Pour contacter : lesartisanas20144@gmail.com ou 06 81 47 54 59

* Les réseaux sociaux des Artisanas de Santa Lucia :
https://www.instagram.com/les_artisanas_de_santa_lucia/
<https://www.facebook.com/lesartisanasdesantalucia>



CREATION SOCIETE

N° 01

S.C.I.L.R.

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 Euros
Siège Social : Chemin du Macchione
Lotissement Massiani, 20600 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes.

FORME : Société Civile Immobilière
DENOMINATION : **S.C.I.L.R.**
SIEGE SOCIAL : Chemin du Macchione - Lotissement Massiani - 20600 Bastia.
OBJET : L'objet social est :

- L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
- La construction de tous biens immobiliers dans le but d'en assurer la location.
- Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

DUREE : 99 années.

CAPITAL : 1000 euros.

APPORTS EN NUMERAIRE : 1000 euros.
GERANCE : Mr RAMOS Oscar Fernando. Né le 07 Juillet 1979 à Bastia (Haute-Corse), demeurant au Chemin du Macchione, Lotissement Massiani, 20600 Bastia, de nationalité Française, majeur, Célibataire.

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.
Pour avis,

N° 02

S.A.S ACQUARIA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 Euros
Siège social : Campana
Route de Foce - 20100 Sartène

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01 Janvier 2022, il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : **ACQUARIA**

Capital Social : 1000 euros

Siège Social : Campana, Route de Foce, 20100 Sartène

Début d'activité : 01 Janvier 2022

Forme : SAS

Durée : 99 ans

Objet : La création, l'acquisition, la gestion et l'exploitation par bail ou autrement de tous fonds de commerce d'entreprise de plomberie, climatisation, chauffage.

Président : Mr CARTA Gilles, Jean-Paul. Né le 10 Décembre 1995 à AJACCIO, demeurant à Campana - Route de Foce - 20100 Sartène de nationalité française
Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 03

RD IMMO

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social :
Centre Commercial Rive Droite
Lieu-dit San Lorenzo - RT 11
20620 Biguglia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Biguglia du 08/06/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : **RD IMMO**

Siège social : Centre Commercial Rive Droite, Lieu-dit San Lorenzo, RT 11, 20620 Biguglia

Objet social :

- L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers,

- La réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Richard DEGUILLAUME, demeurant Marine de Sisco, 20233 Sisco, assure la gérance

Clauses relatives aux cessions de parts :

- Agrément requis dans tous les cas ;

- Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à OLETTA, du 19 avril 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale :

L'ALIVETU DI A CONCA D'ORU

Siège social : 20232 Oletta

Objet social : L'acquisition, la vente à titre exceptionnelle, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises,

- Et plus particulièrement l'acquisition d'un terrain, la construction d'un hangar pour sa mise en location,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Jean-François, Antoine POLITANO, demeurant Oletta [20232].

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 05

CDL

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social :
Centre Commercial de la Rocade
20600 Furiani

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FURIANI du 14 juin 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination sociale : **CDL**

Siège : Centre Commercial de la Rocade, 20600 Furiani

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : La détention de titres de société d'exercice libéral ayant pour objet l'exercice de la profession de pharmaciens d'officine ;

La participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice de la même profession ;

Toute autre activité sous réserve d'être destinée exclusivement aux sociétés dans lesquelles elle détient des participations ;

Et généralement, toutes opérations concourant directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur Jean-François Colonna de Leca, demeurant Lotissement Lorenzi - Quartier Recipello - 20200 Bastia

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 06

QUATRACCIA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Lieu-dit Casaccio
20167 Tavaco

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TAVACO du 30/5/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : **QUATRACCIA**

Siège : Lieu-dit Casaccio, 20167 Tavaco

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : L'acquisition, la gestion, la location, la vente de biens immobiliers

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : M. Toussaint UCCELLI, demeurant Lieu-dit Casaccio - 20167 Tavaco

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 07



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP en date du 14/06/2022, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : **PBJM**

Forme : Société Civile Immobilière

Siège : Lieu-dit Forcenellu de Muratello - 20137 Porto-Vecchio

Capital : 1000 € par apport en numéraire

Objet : L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio

Co-Gérants : Monsieur Jean-Marie PASQUINI et Madame Marie BIANCARELLI ép. PASQUINI, demeurant ensemble Lieu-dit Forcenellu de Muratello - 20137 Porto-Vecchio.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 07/06/2022, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **DOZOL CC**

Objet social : Conseil en gestion de projet et en informatique, Formation, Production de logiciels applicatifs, Assistance à informatique personnelle

Siège social : Rte du Pero, Marchese, 20130 Cargèse

Capital initial : 1000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Ajaccio

Président : DOZOL Geneviève, demeurant Rte du Pero, Marchese, 20130 Cargèse, France

Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque Associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par un mandataire de son choix.

Chaque action donne droit à son propriétaire à une voix lors des décisions collectives.

Clause d'agrément : Les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Acte SSP du 1er juin 2022.

Forme : SARL

Dénomination : **ONE SHOT**

Siège Social : Résidence U Centre, Bâtiment C, Folelli, 20213 PENTA-DI-CASINCA

Capital : 3.000,00 €

Gérante : Mme Laurène ARQUEZ, domiciliée Chemin de Caragiuti, Lieu-dit A Noce, 20213 CASTELLARE-DI-CASINCA

Durée : 99 ans

Objet : Vente au détail d'articles neufs et d'occasion de prêt-à-porter femme enfant homme, chaussures, maroquinerie, bijoux fantaisie ; Vente, atelier et conseils de produits de beauté et huiles essentielles ; Vente de tout objet de décoration, mobilier ;

Dépôt-vente, E-commerce et vente par internet ; Relais colis, point dépôt et retrait colis et courriers.

Immatriculation au RCS de Bastia.

Marie-Charlotte BERLINGHI

Notaire

Lieu-dit Saint-Panrace

Route du Village, 20600 Furiani

Tel : 04.20.19.01.25

mariecharlotte.berlinghi@notaires.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Marie-Charlotte BERLINGHI, officier public, notaire à FURIANI le 31 mai 2022, enregistré au SPFE de BASTIA le 8 juin 2022 D°2022 00015921 réf 2B04P31 2022 N00300, a été constituée une Société Civile Immobilière dont les caractéristiques sont :

Dénomination : J.M.B.

Siège social : Hameau d'Alzeto, 20200 Ville Di Pietrabugno

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA.

Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Capital social : 600,00 €

Apports en numéraire : 600,00 €

Gérant : Mme Marie Michèle BIOLCHINI dt à Bastia (20600) Rés Teralbore, Bât B, rue Saint Exupéry.

Cession des parts : Libres entre associés uniquement.

Pour avis et mention,
 Le notaire.

N° 11

L'ORMA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 3000 euros

Siège social : Lieu-dit Tarco

20135 Conca

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TARCO du 8 juin 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : L'ORMA

Siège : Lieu-dit Tarco, 20135 Conca

Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 3000 euros

Objet : La restauration sur place ou à emporter. Le développement et l'exploitation, par quelque moyen que ce soit, d'activités dans le secteur de la restauration.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur PROFIZI Jean Yves, Bernard demeurant Aja Di Santo, 20135 Conca

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
 Le Président.

HOLDING WINTERSTAN

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 415.000 euros

Siège social : RN 193 - Biguglia

20620 Biguglia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 16 juin 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination :

HOLDING WINTERSTAN

Siège : RN 193, Biguglia, 20620 Biguglia

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 415.000 euros

Objet : La Société a pour objet en France et à l'étranger :

La prise de participation, la détention et la gestion d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres. Toutes prestations de services, conseils, études au profit des sociétés, sur les plans administratif, comptable, technique, commercial, financier ou autres. Et plus généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières et mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à toute autre objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Jonathan WINTERSTAN-EMMANUELLI demeurant à BASTIA [20200], 15 boulevard PAOLI, né à MONTPELLIER le 27 décembre 1987.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 9 Juin 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SASU

Dénomination : MC Events

Capital social : 100 Euros

Objet social : Agence événementielle, création conception réalisation organisation et communication d'événements privés ou professionnels, Wedding planner, prestation de services en conciergerie, massages soins et esthétiques, création design, vente et location de matériels.

Siège social : Lieu-dit Minera - Route de Bastia - 20220 Monticello

Durée : 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS

Président : Madame Marie-Claire TRABA demeurant Lieu-dit Minera - Route de Bastia - 20220 Monticello élu pour une durée indéterminée

Immatriculation : Au RCS de Bastia.

RESIDENCE LE SCUDO

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-dit Collizola

20117 Eccica-Suarella

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er avril 2022 à Eccica-Suarella, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : RESIDENCE LE SCUDO

Siège : Lieu-dit Collizola - 20117 Eccica-Suarella

Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1000 euros

Objet : La construction, la rénovation, l'achat, la prise ou la dation à bail de tous immeubles bâtis ou non bâtis, en vue de la création et de l'exploitation sous toutes ses formes de toute entreprise d'hébergement hôtelier

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au troisième jour ouvré avant la décision collective.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Laurent LANFRANCHI, demeurant Lieu-dit Collizola - 20117 Eccica-Suarella.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé :

Dénomination : CASA APC.

Forme : Société Civile Immobilière.

Siège social : Avenue des Lauriers Roses, 20260 Lumio.

Objet : La détention, la gestion et l'organisation d'un patrimoine immobilier et mobilier.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1000 euros

Cession de parts et agrément : Cession des parts libres entre associés.

Gérant : Monsieur Patrick Detienne, demeurant Avenue des Lauriers Roses, 20260 Lumio. La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis.

N° 16

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 3 juin 2022, à Taglio-Isolaccio.

Dénomination : Sò addicte.

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Siège social : San Piovanaccio, 20230 Taglio-Isolaccio.

Objet : Toutes prestations de services en matière de publicité, édition, communication, manifestation événementielles, marketing. Création, installation de sites Internet, web-services, applications et logiciels. Stratégie d'entreprise et management.

Durée de la société : 99 années(s).

Capital social fixe : 3000 euros.

Gérant : Monsieur Johan PINNA, demeurant San Piovanaccio, 20230 Taglio-Isolaccio. **Gérant :** Madame Marie ORSINI, demeurant 19, Hameau du Soleil, 20166 Pietrosella ; **Gérant :** Madame Marie-Pierre ANDREI, demeurant Lieu-dit Brugiato, 20270 Aleria.

La société sera immatriculée au RCS Bastia.

ISULA FIORE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Poraghja

20221 Santa Maria Poggio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SANTA MARIA POGGIO du 19/04/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : ISULA FIORE

Siège : Poraghja, 20221 Santa Maria Poggio

Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Le commerce, la fabrication et la location de fleurs artificielles

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Eric Santini, demeurant Résidence Olivettu, Mortete, 20221 Santa Maria Poggio.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
 Le Président.

N° 18

PULESTRO

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros

Siège social : Capo di Lecci

Lieu-dit Isoloto, 20137 Lecci

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LECCI du 01/06/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : PULESTRO

Siège : Capo di Lecci, Lieu-dit Isoloto, 20137 Lecci

Durée : 99 ans

Capital : 2000 euros

Objet : Toutes activités immobilières non réglementées, touristiques, hôtelières et para-hôtelières.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix, mais chaque associé ne peut disposer de plus de voix, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Anne Pauline ROSSI épouse LECA, demeurant Capo di Lecci, Lieu-dit Isoloto, 20137 Lecci. La Société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,
 Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 13/06/2022, il a été constitué la SCI suivante : Dénomination : **JM CORSICA** Siège social : Route de Portigliolo [20138] COTI-CHIAVARI Capital social : 1000 € (apports en numéraire) Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. **Durée** : 99 ans **Objet social** : Acquisition, par voie d'achat ou d'apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Toutes opérations civiles pouvant se rattacher à cet objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement et ne modifiant pas le caractère civil de la société. **Gérance** : M. Jean AURICHE demeurant Route de Portigliolo [20138] Coti-Chiavari.

Immatriculation : RCS Ajaccio.

N° 20

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 16 mai 2022, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **MARTINS BTP**
Forme : SAS
Siège : Hameau de Magna Sottana à Rogliano [20247]
Objet : Travaux de maçonnerie générale, gros œuvre et second œuvre, plâtrerie, peinture, revêtement de sols et murs, carrelage, menuiserie et pose de pvc, parpaing, brique, plomberie et électricité.
Durée : 99 ans
Capital : 1000 €
Président : Monsieur José, Antonio, DA SILVA MARTINS, demeurant Hameau de Magna Sottana - 20247 Rogliano, Admission aux AG et droit de vote : Tout associé peut participer aux AG sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. **Chaque action** donne droit à une voix.
Transmission - Cession : Agrément de l'assemblée générale statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote
Immatriculation : RCS Bastia.

Pour avis,

N° 21

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : **SAS "ATTRACHJU IMMOBILIER"**
Siège : Quartier Villanova - Casa Liccione - 20214 Calenzana
Objet : Agence immobilière
Durée : 99 années
Capital : 2000 Euros
Président : Madame Stéphanie, Patricia, Marie CORDIER épouse ANTONI demeurant Quartier Villanova - Casa Liccione à 20214 Calenzana
Directeur Général : Monsieur Jules-Louis ANTONI demeurant Quartier Villanova - Casa Liccione à 20214 Calenzana
Immatriculation : RCS Bastia.

Pour Avis,

MODIFICATION GERANT

N° 22

FI.BIE.MO

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 48.000 euros
 Siège social : Immeuble I Crocivii
 ZI de Migliacciaru
 20243 Prunelli-Di-Fium'orbu
 B 384 528 345

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 02 mai 2022, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Madame Laetitia BARTOLI de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau Gérant statutaire Monsieur Joseph, Louis BARTOLI, demeurant MORTA - 20243 PRUNELLI-DI-FIUM'ORBU, pour une durée illimitée à compter de ce jour. L'article 11 des statuts a été modifié en conséquence.
 Le nom de Monsieur Joseph, Louis BARTOLI a été substitué à celui de Madame Laetitia BARTOLI.

Pour avis,
 La Gérance.

N° 23

TOP POSE

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 12.000 euros
 Siège social : Quartier Poretta
 20137 Porto-Vecchio
 818 788 168 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 2 mai 2022, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur PETRONIO Luca de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau Gérant statutaire Monsieur PETRONIO Paolo, demeurant Lieu-dit Viziconi - Route de Palombaggia - 20137 Porto-Vecchio, pour une durée illimitée à compter de ce jour.
 L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence.
 Le nom de Monsieur PETRONIO Paolo a été substitué à celui de Monsieur PETRONIO Luca.

Pour avis,
 La Gérance.

N° 24

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20/05/2022, l'associé unique a décidé de nommer à compter du 20/05/2022, en qualité de Gérant de la SARL « G8 CONSEIL », au capital de 3000€ immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 829624931, Mme BARBOLOSI Juliette, Antoinette veuve GUERY, née le 01/06/1967 à Ajaccio et demeurant Quartier Saint-Joseph, Tour Mariani, Bât.D, 20090 Ajaccio en remplacement de Mr GUERY Alexis, Joël décédé.

* Changement de Gérant :
 * Ancienne mention :

Le Gérant de la société est Mr GUERY Alexis, Joël, demeurant Col d'Aspretto, Résidence Alzo Di Sole, Bât.J, 20090 Ajaccio.

* Nouvelle mention :

La Gérante de la société est Mme BARBOLOSI Juliette, Antoinette veuve GUERY, demeurant Quartier Saint-Joseph, Tour Mariani, Bât.D, 20090 Ajaccio.

Pour avis,
 Le Gérant.

LELIA BTP

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 500 euros
 Siège social : 9, Piazza, 20290 Ortiporio
 844 737 429 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2022 décide de nommer Monsieur Mathieu-Claude RAFFAELLI pour une durée indéterminée, en remplacement de Madame Suliméa RAFFAELLI, démissionnaire, à compter du 3 juin 2022 : Le nom de Monsieur Mathieu-Claude RAFFAELLI, nouveau Gérant, demeurant 1 boulevard roi Jérôme à AJACCIO [20000], a été substitué dans les statuts à celui de Madame Suliméa RAFFAELLI. L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence.
 Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

N° 26

ARMURERIE MONTINERI

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 1.000,00 euros
 Siège social : Lieu-dit Chiappatella
 Folelli, 20213 Penta Di Casinca
 853 197 226 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 14 juin 2022, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Pierre-Laurent MONTINERI de ses fonctions de Gérant, et a décidé de nommer Monsieur Marc ARRIGHI en remplacement à compter du 14 juin 2022.

Pour avis, La Gérance.

N° 27

ZALLA IMMOBILIER

SCI au capital de 1000 Euros
 Siège social c/o M. PES
 Lieu-dit Autana
 20167 Sarrola-Carcopino
 Inscrite au RCS d'Ajaccio
 Sous le numéro 902 497 163

AVIS DE CHANGEMENT DE DIRIGEANT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 Juin 2022, M. Michael PES né le 19 Avril 1972 à Ajaccio (Corse du Sud) a été nommé Cogérant, à compter du 14 Juin 2022, en cogérance avec M. Bastien PES, né le 22 Juin 1945 à Sorradile (Italie).
 En conséquence l'article 11 des statuts a été modifié.

Pour mention et avis, Michael PES, gérant.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 28

SCI BAGNA

Société Civile Immobilière
 Au capital de 400 euros
 Siège social : 15, rue du Cardinal Fesch
 20000 Ajaccio
 852 365 667 RCS Ajaccio

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10/06/2022, il a été décidé de transférer le siège social au Lieu-dit Bagna, 20250 Corte, à compter du 10/06/2022.
 Mention sera faite au RCS de Bastia.

LA CIGOGNE

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 2700 euros
 Siège social : Hameau de Guaitella
 20200 Ville-Di-Petrabugno
 788 435 261 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 07/06/2022, il résulte que : Le siège social a été transféré à 17 Allée Bleue - ZI de PURETONE - 20290 BORGIO, à compter du 07/06/2022. L'article 4 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.
 Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 30

CENTIARE

SAS au capital de 200 euros
 Siège social : 9, Voie Romaine
 Immeuble le Miramar
 Espace Egrégore, 20137 Porto-Vecchio
 893 926 915 R.C.S Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 25 mai 2022, l'Associé unique a décidé de transférer le siège social de Route de l'Ospedale - Résidence U Sant'Antonu à PORTO-VECCHIO [20137] à 9, Voie Romaine - Immeuble le Miramar - Espace Egrégore à PORTO-VECCHIO [20137], et ce à compter du 25 mai 2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Le Président.



N° 31

RIO

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 1000 euros
 Siège social : Hameau de Taverna
 Lieu-Dit Piano, 20218 Piedigriggio
 878 934 975 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2020, l'associé unique a décidé : - de transférer le siège social HAMEAU DE TAVERNA, LIEU-DIT PIANO, 20218 PIEDIGRIGGIO au ROUTE DE LAMA, 20218 PIETRALBA à compter du 30/09/2020 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 32

PATRIMOINE ET TERRITOIRES

SCA au capital de 475.000 Euros
 Siège social : 20000 Ajaccio
 route du Salartio, Lieu-dit Mulinacciu
 902 247 949 R.C.S. Ajaccio

Aux termes du PV en date du 14/05/2022, de transférer le siège social au Pépinière d'Entreprises de Bellevue - Rue des Maquis de - 71400 AUTUN. Les statuts ont été modifiés en conséquence. La société sera radiée du RCS d'Ajaccio et immatriculée au RCS de CHALONS SUR SOANE.

N° 33

AVIS

Par décision du 8 mars 2021, l'associé unique de la société COSTA VERDE, SARL au capital de 100 euros (851 713 677 BASTIA), a décidé de transférer le siège social de SAN-NICOLAIO (20230), Résidence Roi Théodore à ZA Campo Vallone, Lot 10B, 20620 BIGUGLIA.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 34

TERRA BELLA

Société Civile Immobilière

Transformée**En Société par Actions Simplifiée**

Au capital de 950 euros

Siège social : Chemin de Casabiti

20620 Biguglia

442 413 308 RCS Bastia

AVIS DE PARUTION

Aux termes d'une délibération en date du 11/04/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 11 avril 2022 a également décidé de transférer le siège social du «Chemin de CASABITI, 20620 BIGUGLIA» au «Chez Madame VINCETTI PAOLETTI Marie, 25 Boulevard Montebello, 81000 Albi» à compter du 11 avril 2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

L'Objet de la société, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 950 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée unipersonnelle, la Société est dirigée par : **PRESIDENTE DE LA SOCIÉTÉ** : Madame VINCETTI-PAOLETTI Marie demeurant 25, BOULEVARD MONTBELLO.

Pour avis, La Présidente.

N° 35

CORSOL'GOM

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros

Siège social : Lot 20 - Turruciolli 3

Route de Muratello

20137 Porto-Vecchio

909 305 641 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 10 juin 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de remplacer à compter du de ce jour la dénomination sociale « RésinaSol Corse » par « CORSOL'GOM » et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 36

GASSI

Société à Responsabilité Limitée

Transformée**En Société par Actions Simplifiée**

Au capital de 1000 euros

Siège social : Peri Giovanni

Route d'Arca, Saggimo

20137 Porto-Vecchio

481 883 452 RCS Ajaccio

AVIS DE TRANSFORMATION

Suivant délibération du 30 mai 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 1000 euros. L'objet social a été modifié pour les activités « d'acquisition, de gestion et de location de tous biens immobiliers et, exceptionnellement leur vente », à compter dudit jour et l'article 2 a été corrélativement modifié.

Admission aux assemblées et droit de votre : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

M Gaspar Bernardo DE CASTRO et M Simon SERRA, gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société. **Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :**

Président : M Gaspar, Bernardo DE CASTRO, demeurant Peri Giovanni, Route d'Arca, Saggimo, 20137 Porto-Vecchio.
Directeur général : M Simon SERRA, demeurant Lotissement Monticellu, Lot 25, 20137 Porto-Vecchio.

Modification : RCS Ajaccio.

Pour avis, le Président.

N° 37

ISULAWATT 1

Société par Actions

Simplifiée à Associée Unique

Au capital de 25.000 euros

Siège social : Lieu-Dit A-Funtana

20239 Rutali-909.776.601 RCS Bastia

CHANGEMENT CAC

Aux termes du procès-verbal des délibérations de l'associé unique du 16/06/2022, il a décidé à compter de cette date de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire : CRAIGHERO ET ASSOCIES, Société à responsabilité limitée, au capital de 50.000 euros, ayant son siège social au 58 Boulevard Pasteur à SENLIS (60300), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de COMPIEGNE sous le numéro 815.376.900 en remplacement de la Société FIDETA AUDIT.

Mention sera faite au RCS : Bastia.



04 95 32 04 40

N° 38


**Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal

et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Suivant AGO du 08/06/22, les associés de la Société « SARL L'ARCHID'ORO », SAS au capital social de 15.244,90 Euros, dont le siège est 13, Quai Comporetti, 20169 BONIFACIO (RCS AJACCIO 340 716 190), ont pris acte du changement de dénomination sociale de la société, à compter de ce jour, laquelle devient « L'ARCHID'ORO ». Les statuts ont été modifiés. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 39

A RUSULA

Société Par Actions Simplifiée

Au capital de 1000,00 €

Siège social : 4, rue de la Porta

20000 Ajaccio

851 604 637 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er juin 2022, il résulte que :

- **L'objet social a été modifié** à compter du 1er juin 2022 aux activités et opérations suivantes :

La prise de participation, la détention et la gestion d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres.

- **Le siège social a été transféré** de 4 Rue de la Porta, 20000 AJACCIO à Chioso a l'Aja, Poggiola, BOCOgnano à compter du 1er juin 2022.

- Madame Marie-Laure MARCAGGI née LUCIANI, née le 26 janvier 1985 à AJACCIO (Corse du Sud), de nationalité Française, demeurant Chioso a l'Aja, Poggiola, BOCOgnano (Corse) a été nommé Présidente de la société compter du 1er juin 2022.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, la Présidente.

N° 40

OC INVESTISSEMENTS

Société Par Actions Simplifiée

Au capital de 1000.00 €

Siège social : 12, Rue Maréchal Ornano

20000 Ajaccio-910336080 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 7 juin 2022, il résulte que l'objet social de la société a été étendu, à compter du 07/06/2022, aux activités et opérations suivantes : administration d'immeubles, syndic de copropriété.

En conséquence, il a été rajouté à l'article 2 des statuts la mention suivante « La société a pour objet : [...]. Les activités relatives à l'administration d'immeubles et syndic de copropriété [...] ». Le reste de l'article est sans changement. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

N° 41

PRATU

Société Civile Immobilière

Transformée**En Société par Actions Simplifiée**

Au capital de 950 euros

Siège social : Chemin de Casabiti

20620 Biguglia

442 412 789 RCS Bastia

AVIS DE PARUTION

Aux termes d'une délibération en date du 11/04/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 11 avril 2022 a également décidé de transférer le siège social du «Chemin de CASABITI, 20620 BIGUGLIA» au «Chez Madame VINCETTI PAOLETTI Marie, 25, Boulevard Montebello, 81000 Albi» à compter du 11 avril 2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

L'Objet de la société, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 950 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée unipersonnelle, la Société est dirigée par : **PRESIDENTE DE LA SOCIÉTÉ** : Madame VINCETTI-PAOLETTI Marie demeurant 25, BOULEVARD MONTBELLO.

Pour avis, La Présidente.

N° 42

**RESIDENCE LES LIEGES
DE PALOMBAGGIA**

SARL au capital de 7.630 €

Siège social : Les Lièges de Palombaggia

Route de Palombaggia

20137 Porto-Vecchio

441 140 134 R.C.S. Ajaccio

Le 14/06/2022, L'AGE a décidé de :

- de transformer la société en Société par Actions Simplifiée sans création d'un être moral nouveau et sans modification de la durée, de l'objet social, du capital et du siège social.

- de nommer : **PRESIDENT** : M. Paul Gérard GUTMANN, Résidence Les Lièges de Palombaggia, 20137 Porto-Vecchio, **DIRECTEUR GENERAL** : M. Jérôme GUTMANN, Résidence Les Lièges de Palombaggia, 20137 Porto-Vecchio, **Mentions complémentaires**

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Mention : RCS Ajaccio.

N° 43

ETSMS

SARL au capital de 5500 €
Siège social : Pôle de Suartello II
Route de Mezzavia, 20090 Ajaccio
RCS Ajaccio 518315825

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/06/2022, il a été décidé de nommer M OUVREAU Kieran demeurant Les Terrasses du Parc, Bât H1, le Musset, 20167 SARROLA-CAROPINO en qualité de Co-Gérant à compter du 15/06/2022, d'étendre l'objet social aux activités suivantes : Maçonnerie. Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 44

CLOS CROCE

SAS au capital de 500 €
Siège social : U Licettu, 20270 Aleria
819 231 614 RCS Bastia

Par décision de l'Assemblée générale du 14/06/2022, il a été décidé de la nomination de Monsieur Stefanu VENTURINI demeurant 1, LOT VIA ROMANA, CASAMOZZA, 20243 PRUNELLI-DI-FIUMORBU en qualité de Directeur général à compter du 14/06/2022. Modification au RCS de Bastia.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 45

C5 STADIUM

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2.000,00 euros
Siège social : Rue du Maréchal Juin
Lieu-dit Puretti, Bâtiment Casaprom
20600 Bastia
838 125 565 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 28 avril 2022 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 1.200 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL*** Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à deux mille euros [2000 euros].

*** Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à trois mille deux cents euros [3200 euros].

Pour avis, La Gérance.

N° 46

AZ PAYSAGE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital 8000 €
Siège social : Lieu-dit « A Chiosa »
20190 Azilone-Ampaza
RCS Ajaccio 443 085 154

Par décision du 28/04/2022, les associés ont décidé de réduire le capital d'un montant de 4000 € par rachat de 250 parts sociales en vue de leur annulation et a conféré tous pouvoirs au Gérant pour réaliser ladite opération. En l'absence d'opposition des créanciers, le Gérant a constaté le 06/06/2022 la réduction de capital susvisée dont le montant est ainsi ramené de 8000 € à 4000 € et a modifié corrélativement les articles 6 et 7 des statuts.

Pour avis, Le Gérant.

N° 47

LC IMMO

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Porté à 31.000 euros
Siège social : Quartier Niellucciu
20240 Ghisonaccia
841 355 159 RCS Bastia

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 9 DECEMBRE 2021 que le capital social a été augmenté de 30.000 euros par voie d'apport en nature. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

*** Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à mille euros [1000 euros].

*** Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à trente et un mille euros [31.000 euros].

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

N° 48

MARE E MONTE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8500,00 euros
Siège social : Lieu-dit Pianiccia
20145 Sari-Solenzara
389 391 772 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 08 juin 2022, les associés ont décidé à l'unanimité, de réduire le capital de la société de 765.000,00 € à 8500,00 €, par voie de réduction du nombre de parts sociales. En conséquence, les statuts se trouvent modifiés comme suit :
L'article 7 "Capital social" des statuts a été modifié en conséquence :

*** Ancienne mention :**

Capital : 765.000,00 euros

*** Nouvelle mention :**

Capital : 8500,00 euros

Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis,

N° 49

SCI RLM CAPICCIOLA

Société Civile
Au capital de 186.220,00 Euros
27, Domaine des Hauts de la Capicciola
20144 Zonza
844 251 371 R.C.S. Ajaccio

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale des associés de la société du 14 janvier 2022, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 186.220 € par l'incorporation de comptes courants d'associés d'un montant total de 185.220 €. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

N° 50

AVIS

Par assemblée générale extraordinaire du 9 juin 2021, les associés de la société **CORSICA TOURISME**, société à responsabilité limitée ayant son siège social : Résidence Pascal Paoli, Moriani-Plage, 20230 SAN-NICOLAO [422530832 RCS BASTIA] ont décidé l'augmentation du capital de 2164 euros par voie d'apport en nature. Le capital social a ainsi été porté de 7622,45 € à 9786,45 €.

N° 51

BOQUET ET FILS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7623 euros
Siège social :
Zone Industrielle de Baléone
Sarrola-Carcopino - 20167 Mezzavia
RCS Ajaccio 399 910 389

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 08 juin 2022 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 222.377 euros par augmentation de la valeur nominale des parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Article 7 - Capital Social*** Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à sept mille six cent vingt-trois euros [7.623,00 Euros].

*** Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à deux cent trente mille euros [230.000,00 euros].

Pour avis, La Gérance.

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 52

les
avocats
**Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal

et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

La location-gérance du fonds de «RESTAURANT» exploité sous l'enseigne «U MOLU» sis à PORTO-VECCHIO, consentie le 31.05.1985 par Madame CIABRINI née CESARI Marie Lucie Innocente à la société «POP BIJOUX» [RCS AJACCIO 329 737 308], a pris fin le 31.01.1986.

Pour insertion.

N° 53

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 2 juin 2022 fait à Conca, Madame Laura Thérèse, Lucie PEDINIELLI et Monsieur Thomas PEDINIELLI, demeurant Hameau de Tarco, 20135 CONCA.

Ont confié à : La société LA TAVERNE, SAS au capital de 500 euros, dont le siège social est Plage de Tarco, 20135 Conca, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio, sous le n° 910 074 590, représentée aux présentes par Madame Laura PEDINIELLI, L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de restaurant situé à Tarco, 20135 Conca connu sous le nom de "RESTAURANT LA TAVERNE" ;

Pour une durée d'un an à compter du 2 juin 2022 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis signé, LA TAVERNE,
Le locataire-gérant.

N° 54

**SCP MAMELLI**

Notaires

20217 Saint-Florent
Tel : 04.95.37.06.00

LOCATION GERANCE

Suivant acte reçu sous le sceau de l'état par Maître Sophie MAMELLI, Officier Public, notaire à SAINT-FLORENT (20217), le 27 mai 2022, enregistré à BASTIA le 8 juin 2022 dossier 2022 15904 référence 2B04P31 2022N299.

La Société KATANA HIBACHI, Société par actions simplifiée dont le siège est à AJACCIO [20090], 1, rue Pierre Bone-randi, SIREN numéro 840560452 et RCS d'AJACCIO.

A confié à : La société LA SCENE, Société par actions simplifiée dont le siège est à AJACCIO-CORTICCHIATO [20167], Tafonario, SIREN numéro 913010146 et RCS d'AJACCIO.

L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de restaurant de type traditionnel, vente à emporter sis à AJACCIO [20000], boulevard Pascal Rossini, connu sous l'enseigne « Le Katana » pour une période du 1er mai 2022 au 31 octobre 2024.

Pour avis et mention, Le Notaire.



N° 55

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 8 juin 2022 fait à TARCO, Madame PROFIZI Christel, née BARTL le 11 septembre 1952 à KHÖNIGHEIM (Allemagne) et résidant en FRANCE, domiciliée Lieu-dit TARCO, 20135 CONCA, agissant en qualité de tutrice en vertu d'un contrat du juge des tutelles de BASTIA en date du 17 mai 2018, de Monsieur Jean Claude PROFIZI, né le 02 janvier 1938 à CONCA, de nationalité Française,

A confié à : La Société L'ORMA, société par actions simplifiées au capital de 3000,00 euros dont le siège social est lieu-dit TARCO - 20135 CONCA, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO, représentée aux présentes par Monsieur Jean Yves, Bernard PROFIZI, Président.

L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de Grill, restaurant situé à TARCO, 20135 CONCA pour lequel il est immatriculé sous le numéro 334 165 297.

Pour une durée de un an à compter du 15 juin 2022 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis signé,
La Société L'ORMA, locataire-gérant.

N° 56



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

La location-gérance du fonds de «RESTAURANT RAPIDE» sis la Marine, 20137 PORTO-VECCHIO, consentie le 07.07.1986 par la société U PALMU à la société «POP BIJOUX» [RCS AJACCIO 329 737 308], a pris fin le 15.11.1986.

Pour insertion.

AVIS DE CESSION FDS DE COMMERCE

N° 57

INSERTION - CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Olivier LE HAY, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble "Le Régent", le 7 juin 2022, enregistré à AJACCIO, le 9 juin 2022, Dossier 2022 16369 réf 2A04P31 2022 N 00266, a été cédé un fonds de commerce par :

Madame Dominique MASSONI, demeurant à AJACCIO [20000] 8, boulevard Fred Scamaroni.

A : Monsieur Thierry VIGNAROLI, et Madame Pascale Rosalie Fernande SANNA, demeurant ensemble à AJACCIO [20090] Immeuble Beau Site, Résidence Pietralba, avenue du Mont Thabor.

Désignation du fonds : Fonds de commerce d'ARTICLES POUR FUMEURS, ARTICLES SOUVENIRS auquel est annexée la gérance d'un débit de tabac initialement situé à AJACCIO [20000] 5, rue Fesch, lui appartenant, connu sous le nom commercial "LE CORSAIRE", et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de AJACCIO, sous le numéro 483501599.

TRANSFERT DU FONDS

Le fonds désigné est vendu sans droit au bail.

Aux termes d'un arrêté municipal n°22375 en date du 11 février 2022, les parties ont obtenu l'autorisation de Monsieur le Maire de la Ville d'AJACCIO le déplacement du débit de tabac LE CORSAIRE du 5, rue Fesch à AJACCIO au 12, avenue Antoine Serafini, 20000 AJACCIO.

Prix : 140.000,00€ dont 125.000,00€ pour les éléments incorporels et 15.000,00€ pour le matériel.

Entrée en jouissance le 7 juin 2022.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'Office notarial de Maître Jean-Pierre CELERI, Mandataire Judiciaire à AJACCIO où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion.

Maître Olivier LE HAY, Notaire.



N° 58



Ambre ANGELINI

Avocat à la Cour

6, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Suivant acte sous seing privé en date à BASTIA du 31 mai 2022, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'Enregistrement de BASTIA le 08 juin 2022 sous le n° 2B04P31 2022 A 00677 [dossier 2022 00015935].

Monsieur Charles André ALBERTINI, né le 20 juin 1992 à AJACCIO, de nationalité française, célibataire, inscrit au RCS de BASTIA sous le numéro 849 136 825, demeurant Immeuble CRUCIVIA, RN 198, 20221 CERVIONE.

A CEDE : À Madame Emma VINCENTI, née le 15 juillet 2000 à BASTIA, de nationalité française, célibataire, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 911 285 153, demeurant PORAJA, 20221 SANTA MARIA POGGIO.

Un fonds de commerce de :

De restauration de type rapide, fabrication et vente de plats préparés à emporter et sur place et vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées, connu sous l'enseigne de « A CASETTA », sis et exploité à Immeuble CRUCIVIA, RN 198, CERVIONE, identifié sous le numéro SIRET 849 136 825 00015.

Le prix de la cession du fonds de commerce est de 80.000 euros.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 31 mai 2022. L'acquéreur est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 911 285 153.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet de Maître Ambre ANGELINI, avocat au Barreau de BASTIA, 6, boulevard PAOLI, 20200 BASTIA.

Pour avis,

N° 59

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous signatures privées en date à MOROSGLIA (Haute-Corse), du 30 mai 2022, enregistré à BASTIA le 03 juin 2022, Dossier 2022 00015872 référence 2B04P31 2022 A 00668.

- Madame Angèle DAMI (veuve SALVARELLI), demeurant 20218 PONTE-LECCIA, Née à OMESSA [20236], le 14 juin 1941.

- Monsieur Martin SALVARELLI, demeurant Marine de Davia, 20220 CORBARA, Né à MOROSGLIA [20218], le 06 août 1959.

ONT VENDU A : La société dénommée «LE CARRE D'AS», société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 1.000,00 euros ayant son siège social sis, 24, lotissement Communal, 20218 MOLTIFAO, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 912 027 430, représentée par son gérant, Monsieur Pierre-Ange, Antoine, Marie RAFFALLI, demeurant 24, lotissement Communal, 20218 MOLTIFAO, né le 04 mai 1989 à CANNES [06].

Un fonds de commerce de débit de boissons, situé Ponte-Lecchia, 20218 MOROSAGLIA, leur appartenant, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA, sous le numéro 496 010 604, moyennant le prix de CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE EUROS [198.000,00 euros]. L'entrée en jouissance a été fixée au 17 mai 2022. Les oppositions éventuelles seront adressées à l'adresse suivante : Cabinet C2C CORSE, Résidence Altéa, Chemin Puretti, Rue Maréchal Juin, 20600 BASTIA. Le délai d'opposition de dix jours débute à compter de la parution dans le BODACC.

Pour insertion,

N° 60

INSERTION LEGALE

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 2 juin 2022, enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT d'AJACCIO, Dossier 2022 00016239, Référence 2A04P312022A00640, le 08/06/2022.

Maître Jean-Pierre CELERI, demeurant et domicilié 22, Cours Napoléon, 20000 Ajaccio agissant en qualité de liquidateur de la société PAOLI JOAILLIER, société à responsabilité limitée au capital de 22.710,00 euros, ayant son siège 35 Cours Napoléon, 20000 AJACCIO, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 422 780 825 placée sous procédure de liquidation judiciaire par jugement du Tribunal de Commerce d'AJACCIO en date du 14 février 2022 a cédé à :

La société « EXPRESS DIFFUSION SERVICE », Société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 500 €, dont le Siège social est 63 route de Bastia, la Trinité, 20137 PORTO-VECCHIO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 839 401 692, représentée par son dirigeant en exercice Madame Marie, France RICCARDI ;

Un fonds de commerce de « Bijouterie, joaillerie, cadeaux, horlogerie, la vente de mobiliers divers et notamment ceux destinés à recevoir de la bijouterie, la maroquinerie, ainsi que tous les produits accessoires commercialisés par les grandes marques de bijoutiers (à titre indicatif, stylos, briquets, foulard, sans que cette énumération soit limitative », sis et exploité Centre Commercial U PAESE, lieu-dit Marina di Viva, Grosseto-Prugna à PORTICCIO [20166], au prix de 100.000 euros.

Entrée en jouissance au 17 mai 2022.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales pour la validité et pour la correspondance en l'étude de Maître Jean Pierre CELERI - 22 cours Napoléon - 20000 Ajaccio.

Pour avis,

N° 61

INSERTION LEGALE

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 15/06/2022, Enregistré au SPFE d'AJACCIO.

Madame Silvina, Maria COUTO DE AZEVEDO, épouse DA SILVA QUEIROS, née le 18 mars 1970 à OUTIZ - VILA NOVA DE FAMILICAO (Portugal), de nationalité Portugaise, demeurant 8 quartier Saint Joseph, 20110 PROPRIANO.

Immatriculée au R.C.S. d'AJACCIO sous le numéro 811 032 838.

A cédé à : Madame Maria, Alice DA AFONSECA VIEIRA, épouse DE CARVALHO, née le 13 février 1976 à BEIRIZ, POVAO DE VARZIM (Portugal), de nationalité Portugaise, demeurant route de la Castagna, 20100 SARTENE.

Un fonds de commerce d'«Alimentation générale» connue sous l'enseigne «EPI-CERIE PORTUGAISE» sis et exploité 20 rue du 9 septembre, 20110 PROPRIANO pour un prix de 35.000 euros.

L'entrée en jouissance est fixée le 15/06/2022.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à domicile élu chez : Société Fiduciaire Nationale Juridique et Fiscale, 23 cours Général Leclerc, BP 873, 20192 Ajaccio cédex 4.

N° 62



CABINET LEONELLI

Avocats

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tel : 04.95.31.69.67

Télécopie : 04.95.32.79.15

VENTE DE FONDS ARTISANAL

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 02 Juin 2022, enregistré à BASTIA le 08 Juin 2022, dossier 2022 00016025, référence 2B04P31 2022 A 00681, Monsieur et Madame Jean-Marc PASQUALINI demeurant ensemble à BORGIO [20290] Route du Village, 2007 Impasse des Genévriers, celui-ci immatriculé au RCS de BASTIA sous le numéro 399 273 978, ont cédé à la SARL « ANGELICA » au capital de 1.000 €, dont le siège social est à BASTIA [20600] Route Nationale 193, Rond-Point Sampiero Corso, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 513 311 787, un fonds artisanal de biscuiterie dénommé « MAISON ROGLIANO », sis à BASTIA [20600] Zone Industrielle, Lot 31 et 32, moyennant le prix de 145.000 €, s'appliquant exclusivement aux éléments incorporels, le matériel étant totalement amorti.

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 1er Juillet 2022.

Les oppositions seront reçues auprès de Maître Barthélémy LEONELLI domicilié à BASTIA [20200] 5, Rue César Campinchi, où il a été fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

N° 63



CABINET LEONELLI

Avocats

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tel : 04.95.31.69.67

Télécopie : 04.95.32.79.15

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 30 Mai 2022, enregistré à BASTIA le 08 Juin 2022, dossier 2022 00015905, référence 2B04P31 2022 A 00674, la SARL « STARTER », au capital de 7.622,45 € dont le siège social est à BASTIA [20200] 27, Boulevard Paoli, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 394 095 251, a cédé à Madame Marie-Lucie MONCHERA, demeurant à BASTIA [20600] Agliani, Chemin de Capadu, un fonds de commerce de vente de Prêt à porter, à l'enseigne «Venus» sis à BASTIA [20200] 29, Boulevard Paoli, moyennant le prix de 14.000 €, s'appliquant exclusivement aux éléments incorporels, le mobilier commercial étant totalement amorti.

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 30 Mai 2022.

Les oppositions seront reçues auprès de Maître Barthélémy LEONELLI domicilié à BASTIA [20200] 5, Rue César Campinchi, où il a été fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

N° 64

**CABINET LEONELLI**

Avocats

5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tel : 04.95.31.69.67
Télécopie : 04.95.32.79.15

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 31 Mai 2022, enregistré à BASTIA le 08 Juin 2022, dossier 2022 00016021, référence 2B04P31 2022 A 00680, Monsieur Fabrice BEQUIN, demeurant à BASTIA [20200] 3 Rue Luce de Casabianca, a cédé à Monsieur Christian BALDACCIO, demeurant à BASTIA [20600] Paese Novu, Bât B, un fonds de commerce de vente de pizza, hamburger, kebab, crêperie, saladerie, petite restauration à emporter et à l'enseigne « Petite Italie », sis à VILLE DI PIETRABUGNO [20200] Route du Cap, Maison Filippi, moyennant le prix de 85.000 €, s'appliquant, savoir :

- Aux éléments incorporels pour : 82.707,77 €

- Aux éléments corporels pour : 2.292,23 €

Ensemble : 85.000,00 €

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 31 Mai 2022.

Les oppositions seront reçues auprès de Maître Barthélémy LEONELLI domicilié à BASTIA [20200] 5, Rue César Campinchi, où il a été fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

N° 65

**CABINET LEONELLI**

Avocats

5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél : 04.95.31.69.67
Télécopie : 04.95.32.79.15

VENTE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 31 Mai 2022, enregistré à BASTIA le 08 Juin 2022, dossier 2022 00015897, référence 2B04P31 2022 A 00673, Monsieur Jean-François CARLI, demeurant à VESCOVATO [20215], immatriculé au RCS de BASTIA sous le numéro 317 920 221, a cédé à la SNC « TABAC DU CENTRE » au capital de 1.200 € dont le siège social est à VENZOLASCA [20215] Lieu-dit Vignarella, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 894 388 800, les éléments incorporels, à l'exception du droit au bail, d'un fonds de commerce de débit de boissons, auquel est annexée la gérance d'un débit de tabacs attribuée par l'Administration des Douanes et Droits Indirects, suivant traité de gérance du 18 Mars 2015 sous le numéro 2020192 N, sis à VESCOVATO [20215], moyennant le prix de 50.000 €.

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 31 Mai 2022.

Les oppositions seront reçues auprès de Maître Barthélémy LEONELLI domicilié à BASTIA [20200] 5, Rue César Campinchi, où il a été fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 66

LE CALYPSO

SARL au capital de 69.000 euros
Siège de liquidation : Lieu-dit Tiuccia
Casaglione, 20111 Calcatoggio
442 689 329 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/03/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/03/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur René MAISANI, demeurant Lieu-dit Tiuccia, Casaglione, 20111 CALCATOGGIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Lieu-dit Tiuccia, Casaglione, 20111 CALCATOGGIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 67

ALCANTARA

Société Civile en liquidation
Au capital de 25.000 euros
Siège social et de liquidation :
Serra Di Ferro 20140 - Le Village
804 949 196 RCS Ajaccio

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

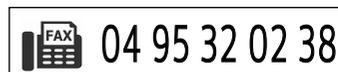
L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/05/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Claire, Marie, Jeanne SAVARY DE BEAUREGARD née ABBATUCCI, demeurant Le Village, 20140 SERRA DI FERRO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au RCS.

Pour avis,
Le Liquidateur.



N° 68

SQ RESIDENCE LAETITIA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2000 euros
Siège social :
4, Lotissement Taglio d'Oro
Bocca dell'Oro, 20137 Porto-Vecchio
911 997 229 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 30 avril 2022, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 avril 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Xavier TRABIA, demeurant 20 C Chemin de la Genève, 1213 ONEX [SUISSE], pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 4, Lotissement Taglio d'Oro, Bocca dell'Oro, 20137 PORTO-VECCHIO.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 69

LE CALYPSO

SARL en liquidation
Au capital de 69.000 euros
Siège de liquidation : Lieu-dit Tiuccia
Casaglione, 20111 Calcatoggio
442 689 329 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale réunie le 31/03/2022 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur René MAISANI, demeurant Lieu-dit Tiuccia, Casaglione, 20111 CALCATOGGIO, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 70

SARL U CAFFE

Société en liquidation
Au capital de 4000,00 euros
Siège social : C.C Leclerc
20200 Bastia

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 31 mai 2022 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargée Madame Rose LUCCIONI de son mandat de liquidateur, donnée à cette dernière quitus de sa gestion et constatée la clôture de la liquidation à compter du jour de la dite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe du registre de commerce et des sociétés.

Pour avis, le liquidateur.

N° 71

**Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal
et en droit douanier
32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79
Fax : 04.95.38.54.71

Par AGE en date du 27/02/22, les associés de la société "MARINE SHIP", SARL au capital de 32.014,29 €, dont le siège est Quai Pascal Paoli, 20137 PORTO-VECCHIO [RCS AJACCIO 414 581 074] ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Ils ont nommé comme liquidateur Eric RAFFIN, Gérant associé, demeurant Route de Bastia, 20137 PORTO-VECCHIO. Le siège de la liquidation est fixé Quai Pascal Paoli, 20137 PORTO-VECCHIO. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO.

N° 72

TALLANO EVENTS

SARL au capital de 7.500 €
Siège social :
20112 Sainte-Lucie-de-Tallano
495 342 651 RCS Ajaccio

Suivant AGE en date du 31/12/2021, 14h, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la société. Liquidateur : Monsieur Mickaël BAUR demeurant 28, rue du Réveillon - 91330 YERRES. Le siège de liquidation est fixé à l'adresse du siège social et au domicile du liquidateur pour la correspondance. Mention en sera faite au RCS d'AJACCIO.

N° 73

CINETTE

Société Civile au capital de 100 Euros
RCS Ajaccio : B 433 554 953
Siège social : Route des Cannes
Grosseto-Prugna - 20166 Porticcio

AVIS DE DISSOLUTION

Par acte en date du 6 Juin 2022, l'assemblée générale a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 6 juin 2022 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au siège social, siège de la liquidation.

L'assemblée générale extraordinaire nomme comme liquidateur Mme PALDACCIO Christine épouse TAICLET née le 06/01/1972 à Ajaccio [2A], demeurant route des Cannes, Grosseto-Prugna, 20166 PORTICCIO en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,

N° 74

SALDAE

Société Civile Immobilière
En liquidation
Au capital de 152,45 euros
Siège social : Résidence Bureaux Sud
RN 193 - 20200 Bastia
385 332 978 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Suivant décision collective des associés en date du 07 juin 2022 :
Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 07/06/2022, enregistrée à BASTIA, Dossier 2022 00016040, Référence 2B04P31 2022A00682, et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur, Claude ARCAMONI, demeurant Résidence E Torrette B, 20200 BASTIA, Gérant de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à Résidence E Torrette B, 20200 BASTIA, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

N° 75

AVIS

Par ASSP du 17 mai 2022, les associés de la Société "COOPFLOW", SAS au capital de 1.000 euros, dont le siège est à SORBO-OCAGNANO [20213] - Résidence Les 2L - Route de Pinarello, immatriculée au RCS BASTIA 852 750 744, ont décidé la dissolution anticipée à compter du 17 mai 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Jean-Michel COGHE demeurant SORBO-OCAGNANO [20213] - Résidence Les 2L - Route de Pinarello a été nommé en qualité de liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé SORBO-OCAGNANO [20213] - Résidence Les 2L - Route de Pinarello. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

N° 76

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale de la société «EDEL-FRANCE», SARL en dissolution anticipée, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 812.244.408, siège de liquidation à Ajaccio [20000] route des cèdres - Résidence Parc Impérial - Le Trianon, réunie extraordinairement en date du 09 juin 2022 enregistrée au SPFE d'Ajaccio le 15 juin 2022 dossier 2022 0016800, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation, ainsi que la disparition de la personnalité morale de la société. Les comptes de liquidation ainsi que la décision prise par les associés seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Le liquidateur,

N° 77

LE TOUT BLEU

Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social et de liquidation :
19, rue Casanova d'Aracciani
20110 Propriano
834 798 043 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 31 MAI 2022 l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Madame Livia, Elisabeth ISTRIA, demeurant 19, rue Casanova d'Aracciani, 20110 PROPRIANO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société, adresse où la correspondance devra être envoyée et les actes et documents notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au RCS.

Pour avis,
Le Liquidateur.

**CREATEURS
D'ENTREPRISE
POUR ÊTRE BIEN INFORMÉS
ABONNEZ-VOUS**

N° 78

SARL CASCARA

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 900 euros
Siège : Bd Wilson, 20260 Calvi
Siège de liquidation :
Villa Antonia - Route du Stade
20260 Calvi
533 619 623 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 1er juin 2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Anthony ALBERTINI, demeurant Villa Antonia - Route du Stade - 20260 CALVI pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Villa Antonia - Route du Stade - 20260 CALVI. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 79

O.R.S

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 50.000.00 euros
Siège social : Domaine de Caranella
Route de Cala Rossa
Lecci - 20137 Porto-Vecchio
R.C.S Ajaccio 394 819 262

L'AGE du 14/06/2022 a décidé, à compter de ce jour :

- La dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable.
- La nomination de Monsieur Alain LE-GOUT demeurant au 12, rue de Ba-paume, 94130 NOGENT-SUR-MARNE en qualité de liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé : 12, rue du Meunier - ZAC du Moulin - 95700 ROISSY EN FRANCE.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt légal sera effectué au registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

N° 80

SQ RESIDENCE LAETITIA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2000 euros
Siège social :
4, Lotissement Taglio d'Oro
Bocca dell'Oro, 20137 Porto-Vecchio
911 997 229 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 avril 2022 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Xavier TRABIA, demeurant 20 C, Chemin de la Genève, 1213 ONEX (SUISSE), de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 81

ALTA ROCCA CONSEIL

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège : Z.I. de Ciniccia
20170 Levie
Siège de liquidation :
Z.I. de Ciniccia, 20170 Levie
801 233 792 RCS Ajaccio

L'A.G. réunie le 31/12/2021 au Z.I. de Ciniccia, 20170 LEVIE a : approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Ludovic GRAZIANI, demeurant Lot 21, Lotissement Communal de Saint-Cyprien, 20137 LECCI, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

**AVIS DE SAISINE
DE LEGATAIRE**

N° 82


SCP MAMELLI

Notaires - 20217 Saint-Florent
Tel : 04.95.37.06.00
Email : scp.mamelli@notaires.fr

**AVIS DE SAISINE
DE LEGATAIRE UNIVERSEL
DE LAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1
Code de Procédure Civile
Loi n°2016-1547
du 28 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 30 septembre 2010, Madame Josette Dominica BALBINOT, en son vivant retraitée, demeurant à MURATO [20239], née à BASTIA [20200] le 10 octobre 1935, célibataire, décédée à MARSEILLE [13005] le 13 février 2022, a institué un légataire universel.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Vannina MAMELLI, Officier public, Notaire Associée de la Société Civile Professionnelle "Sophie MAMELLI et Vannina MAMELLI, titulaire d'un Office Notarial" à SAINT-FLORENT, le 8 juin 2022 dont la copie authentique a été reçue par le greffe du tribunal judiciaire de BASTIA le 10 juin 2022.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Vannina MAMELLI, Notaire chargé du règlement de la succession.

Pour insertion, le Notaire.

N° 83


SCP MAMELLI

Notaires - 20217 Saint-Florent
Tel : 04.95.37.06.00
Email : scp.mamelli@notaires.fr

**AVIS DE SAISINE
DE LEGATAIRE UNIVERSEL
DE LAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1
Code de Procédure Civile
Loi n°2016-1547
du 28 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 10 novembre 2016, Madame Yolande, Rosette, Juliette LARGHI, en son vivant retraitée, demeurant à PATRIMONIO [20253] hameau Cardetto, Chez Madame Mireille DOMINICI, née à LA VALETTE-DU-VAR [83160] le 18 décembre 1932, veuve de Monsieur André-Antoine, Jacques CERVIONI, décédée à BASTIA [20200] le 13 avril 2022 a institué un légataire universel.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Vannina MAMELLI, Officier public, Notaire Associée de la Société Civile Professionnelle "Sophie MAMELLI et Vannina MAMELLI, titulaire d'un Office Notarial" à SAINT-FLORENT, le 3 juin 2022 dont la copie authentique a été reçue par le greffe du tribunal judiciaire de BASTIA le 10 juin 2022.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Vannina MAMELLI, Notaire chargé du règlement de la succession.

Pour insertion, le Notaire.

AVIS DE MARCHÉ

Identification de l'acheteur : Communauté de Communes de la PIEVE DE L'ORNANO et du TARAVO, 428 Boulevard Marie-Jeanne BOZZI - 20166 PORTICCIÒ
Nom du contact : Madame la Présidente, Tel : 04 95 23 02 00

Courriel : cdc-ornano@hotmail.fr - SIRET : 200 038 958 00019

Groupement de commandes : Non

Moyens d'accès aux documents de la consultation via le profil d'acheteur : <http://www.e-marchespublics.fr>

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Intitulé du marché : CONSTRUCTION D'UNE STEP DE 50 EH AU HAMEAU DE GIOVICACCE, INSTALLATION DU RESEAU DE TRANSFERT ET REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES EXISTANTES

Type de marché : Travaux - Lieu principal d'exécution : Commune de SAMPOLO

Durée prévisionnelle du marché : Lot 1 : 3 mois - Lot 2 : 3 mois

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Oui

Intitulé des lots : LOT 1 : Réseaux / LOT 2 : Station de traitement des eaux USÉES

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Condition de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle,

Formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat).

Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr. ou le DUME en remplacement des DC1 et DC2. Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire,

Capacité économique et financière,

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles. Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels,

Capacités techniques et professionnelles,

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,

Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin),

Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de cinq ans seront pris en compte. Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat. Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limites de réception des plis : 11 juillet 2022 - 12h00

Présentation des offres par catalogue électronique : Sans objet

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui
L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dessous avec leur pondération :

1. Le prix des prestations : 60% / 2. La valeur technique : 40%

Informations complémentaires : Visite du site obligatoire : Non

Autres informations complémentaires :

L'avis implique un marché public.

Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1^{er} du Code de la commande publique.

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de négocier selon les modalités décrites dans le règlement de la consultation.

La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le cahier des charges. Les documents à produire dans le cadre de la soumission sont énumérés dans le règlement de la consultation.

Les variantes libres sont autorisées pour tous les lots et devront respecter la présentation et les exigences minimales indiquées dans le cahier des charges.

Il est prévu une décomposition en lots. Chaque lot donnera lieu à un marché public unique. Chaque candidat peut présenter une offre pour un lot, plusieurs lots ou tous les lots, étant précisé que dans le dernier cas, le candidat doit présenter une offre par lot. Les candidats ne sont pas autorisés à présenter des offres variables constituant une offre globalisée présentée pour plusieurs lots.

Délai de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Retrait des documents de la consultation :

Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis de marché via le profil d'acheteur : <http://www.e-marchespublics.fr>.

Il est conseillé aux candidats de s'identifier sur le site et d'indiquer une adresse courriel permettant de façon certaine une correspondance électronique tout au long de la procédure. Pour les modalités de retrait des documents, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et/ou technique peuvent être obtenus : Les candidats devront transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.e-marchespublics.fr>

La maîtrise d'œuvre est assurée par BET POZZO DI BORGIO

Avenue du Mont THABOR - Immeuble MAIF - 20090 AJACCIO

Modalités de remise des plis : obligatoirement par voie électronique via la plateforme de dématérialisation <http://www.e-marchespublics.fr>.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette procédure. Le contenu des plis ainsi que les modalités de transmission et de signature sont détaillés dans le règlement de la consultation.

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia - Chemin Montepiano - 20407 BASTIA Cedex

Tél : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.38.55 - courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Date d'envoi à la publication : 9 juin 2022.

Madame La Présidente.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur

Avenue Paul Giacobbi

BP 678 - 20601 BASTIA - Cedex

Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29

mél : direction@oehc.fr

web : <http://www.oehc.fr>

SIRET 33043264200016

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

L'avis implique un marché public

Objet : BARRAGE d'E Cotule - Minage du merlon rocheux

Référence acheteur : 2022-028-SI

Type de marché : Travaux

Procédure : Appel d'Offres ouvert

Code NUTS : FRM02

Durée : 5 mois.

Description : Travaux d'abattage d'un merlon rocheux dans le cadre de la mise en conformité du barrage d'E Cotule

Classification CPV :

Principale : 45111210 - Travaux de démolition à l'explosif et travaux de déblaiement consécutifs

Complémentaires : 24600000 - Explosifs

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : OUI

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Les variantes sont refusées

Options : non

Reconductions : non

Conditions relatives au contrat

Conditions particulières d'exécution : NON

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Liste et description succincte des conditions :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

- Formulaire DC1, Lettre de candidature _ Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupe-ment. (disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

Référence professionnelle et capacité technique :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.

- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique.

- Indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché.

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

Présenter les habilitations nécessaires à l'utilisation d'explosifs en Corse et notamment Code de la Défense R2352-22 et certificats de préposé au tir.

Marché réservé : NON

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

35% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique

10% L'organisation (procédure et méthodologie envisagée), qualification et expérience du personnel assigné à l'exécution des travaux

5% Performances en matière de protection de l'environnement

50% Prix

Remise des offres : 12/07/22 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Modalités d'ouverture des offres :

Date : le 18/07/22 à 14h00

Renseignements complémentaires :

Il s'agit d'un marché périodique : NON

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : NON

Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA,

Villa Montépiano

20407 Bastia - Cedex,

Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55,

mél : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Envoi à la publication le : 10/06/22

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.oehc.fr>

AVIS D'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 431.000 € HT

CCIC/DC/2022.023
Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
 Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
 20293 Bastia Cedex
 Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
 Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
 20293 Bastia Cedex
 Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités portuaires.

Objet de l'accord cadre :

Appel à candidature relatif aux services d'intervention d'engin nautique pour le Port de Commerce de Bastia.

Lieux de livraison : Port de Bastia

Durée de l'accord cadre :

01 (un) an renouvelable 3 (trois) fois à compter de sa notification

Nomenclature Européenne CPV :

60650000/Location de matériel de transport par voie d'eau avec équipage.

Caractéristiques principales :

Il s'agit de l'intervention d'une heure maximum sur le plan d'eau d'une vedette et de son équipage (deux personnes).

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement défini à l'article R.2113-1 du Code de la Commande publique car celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteux l'exécution des prestations.

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-1, R2124-4, R2161-21, R2161-22, R2161-23, R2162-2 al.2, R2162-4 -1°, R 2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse a décidé de passer un accord cadre avec sans minimum annuel et un maximum annuel en valeur :

Maximum annuel : 60.000,00 Euros H.T.

L'avis concerne un accord cadre à bons de commande de fournitures.

Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :

Les articles R.2193-3 à R.2193-53 du Code de la Commande Publique,

Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement,

Crédits ouverts à la section : 120,

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

Le dossier de consultation (phase candidature) et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur la plateforme de Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>), dès la mise en ligne de la présente consultation.

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site « Plateforme des achats de l'Etat ».

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat : Outre DC 1 et DC 2 :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143- 5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et

R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation de l'accord cadre.

Date limite de remise des candidatures :

* Le 30 juin 2022 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

- * De leurs garanties financières,
- * De leur capacité technique,
- * De leurs compétences et moyens professionnels,
- * De la liste des services effectués sur les trois dernières années.

Critères de jugement des offres pour chaque lot :

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

Prix des prestations (60%)

Valeur technique (20%) appréciée à l'aune de :

- Les moyens humains mis à disposition pour l'exécution des prestations.
- Les moyens matériels mis à disposition pour l'exécution des prestations.

Délai (20%) apprécié à l'aune de :

- Délai d'intervention
- Délai d'intervention d'urgence.

Durée de validité des offres : 06 mois

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2022.023

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Direction Juridique et Affaires Générales
 Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.19
 Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Les questions devront être posées sur le site « Plateforme des achats de l'Etat » :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia
 Chemin Montépiano
 20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Direction Juridique et Affaires Générales
 Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38
 Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr par :

- * Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

- * Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

- * Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

- * Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 10 juin 2022.

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 10 juin 2022.

N° 87

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur
 Avenue Paul Giacobbi - BP 678
 20601 BASTIA Cedex
 Tél : 04 95 30 93 93
 SIRET 33043264200016

Référence acheteur : 2022-020-SI

L'avis implique un marché public

Objet : MAILLAGES ENTRE RESEAUX D'EAU BRUTE EXISTANTS - SITE DE TEPPE ROSSE / BACCIANA

Procédure : Appel d'Offres ouvert

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

45% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique
 5% Performances en matière de protection de l'environnement
 50% Prix

Remise des offres : 12/07/22 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 10/06/2022

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.oehc.fr>

Actulegales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr
 Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'Infolégale

AVIS DE MARCHÉ

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 431.000 € HT**CCIC/DC/2022.028**
*Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse*

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités portuaires.

Objet de l'accord cadre :

Appel à candidature relatif l'achat d'un chariot élévateur électrique pour le Port de Commerce de Bastia.

Lieux de livraison : Port de Bastia

Durée du marché : 12 mois

Nomenclature Européenne CPV : 42415110-2/Chariots élévateurs

Caractéristiques principales :

Il s'agit de la fourniture à pied d'œuvre d'un chariot élévateur dont les caractéristiques principales sont exposées dans le bordereau de prix.

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement défini à l'article R.2113-1 du Code de la Commande publique car celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteux l'exécution des prestations.

Mode de passation de l'accord cadre :

Le marché est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R.2113-3, R.2161-21, R.2161-22, R.2161-23 du Code de la Commande Publique.

L'avis concerne un marché de fourniture.

Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :

Les articles R.2193-3 à R.2193-53 du Code de la Commande Publique,

Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement,

Crédits ouverts à la section : 120.

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

Le dossier de consultation (phase candidature) et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur la plateforme de Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>), dès la mise en ligne de la présente consultation.

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site « Plateforme des achats de l'Etat ».

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat : Outre DC 1 et DC 2 :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143,5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation de l'accord cadre.

Date limite de remise des candidatures :

* Le 30 juin 2022 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

* De leurs garanties financières,

* De leur capacité technique,

* De leurs compétences et moyens professionnels,

* De la liste des services effectués sur les trois dernières années.

Critères de jugement des offres pour chaque lot :

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

Prix de la fourniture [60%]

Délai de livraison de la fourniture [40%]

Durée de validité des offres : 06 mois

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2022.028

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Direction Juridique et Affaires Générales

Tél : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.19

Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Les questions devront être posées sur le site « Plateforme des achats de l'Etat » :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Direction Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr par :

* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 10 juin 2022.

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 10 juin 2022.

N° 89

**Société d'Aménagement Foncier Et Rural de la Corse**

Route du Stade

Lieu-dit Petraolo - 20215 VESCOVATO

SIRET : 310 622 907 00049

Avis est donné de la modification du Kbis de la Safer Corse pour changement de représentant permanent :

Remplacement de Mr MARI Jean Baptiste demeurant lieu-dit Fiume d'Olmo, 20230 TAGLIO Isolaccio, administrateur pour La Fédération Régionale des Chasseurs - Résidence Les Lacs Avenue du Mont Thabor - 20090 AJACCIO, par Mr Dominique RENUCCI demeurant Immeuble Le Passy - Recipellu - 20200 BASTIA. Remplacement de Mme Rose LUCIANI ROGLIANO demeurant Route de Sagone - Lieu-dit Villaranda - 20167 ALATA, administrateur pour le syndicat Via Campagnola - 7 Rue Colonel Ferraci - 20250 CORTE, par Mr Pierre Toussaint POLI demeurant Letia Saint Martin - lieu-dit Billa - 20167 LETIA.

Pour avis,
Le 21 Juin 2022.**DERNIERES
MINUTES**

N° 90

AVIS DE CONSTITUTIONAux termes d'un acte sous seing privé établi à LUMIO en date du 11 MAI 2022, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : CASACRYO,
SIEGE SOCIAL : Route de Monte Ortu, Lieu-dit Quarcioli, Lumio (Corse)
OBJET : L'activité de Cryo lipolyse et de radio fréquence ;
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL : 500 euros
PRESIDENT : Céline CASANOVA demeurant route de Monte Ortu, Lieu-dit Quarcioli, 20260 Lumio
AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.
Pour avis, le Président.

N° 91

TOTAL CORSE

SAS au capital de 1.395.979 €

RCS Bastia n°662 054 188

Résidence Le Desk

Chemin de Paratojo - 20200 Bastia

**AVIS DE SOUS-LOCATION
GERANCE****INSERTION UNIQUE**

Par acte sous seing privé en date du 27 décembre 2021, la convention de sous-location gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station service TOTAL «ARAGUINA» situé à BONIFACIO 20169 - avenue SYLVER BOHN, consentie par TOTAL CORSE, SAS au capital de 1.395.979 Euros, dont le siège social est - Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de BASTIA sous le N° 662 054 188, à la société SASU ASJP, à compter du 1er janvier 2022 pour une durée de 3 ans.

AVIS DE MARCHÉ**Identification de l'acheteur :**

Communauté de Communes de la PIEVE DE L'ORNANO et du TARAVO
428 Boulevard Marie-Jeanne BOZZI - 20166 PORTICCIO

Nom du contact :

Madame la Présidente
Tel : 04 95 23 02 00
Courriel : cdc-ornano@hotmail.fr
SIRET : 200 038 958 00019

Groupement de commandes : Non

Moyens d'accès aux documents de la consultation via le profil d'acheteur :

<http://www.e-marchespublics.fr>

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Intitulé du marché : CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STEP, INSTALLATION DU RESEAU DE TRANSFERT ET REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES EXISTANTES

Type de marché : Travaux

Lieu principal d'exécution : Commune de FORCIOLIO

Durée prévisionnelle du marché : Lot 1 : 3 mois - Lot 2 : 4 mois - Lot 3 : 3 mois - Lot 4 : 1 mois

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Oui

Intitulé des lots :

LOT 1 : Réseaux
LOT 2 : Station de traitement des eaux usées
LOT n°3 : Piste d'accès
LOT n°4 : Démolition de la station d'épuration existante

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Condition de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle,

Formulaire DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr ou le DUME en remplacement des DC1 et DC2.

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire,

Capacité économique et financière,

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles,

Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels,

Capacités techniques et professionnelles,

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années, Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin), Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de cinq ans seront pris en compte.

Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat,

Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limites de réception des plis : 11 juillet 2022 - 12h00

Présentation des offres par catalogue électronique : Sans objet

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dessous avec leur pondération :

1. Le prix des prestations : 60%
2. La valeur technique : 40%

Informations complémentaires

Visite du site obligatoire : Non

Autres informations complémentaires :

L'avis implique un marché public.

Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1^{er} du Code de la commande publique. Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de négociation selon les modalités décrites dans le règlement de la consultation.

La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le cahier des charges. Les documents à produire dans le cadre de la soumission sont énumérés dans le règlement de la consultation.

Les variantes libres sont autorisées pour tous les lots et devront respecter la présentation et les exigences minimales indiquées dans le cahier des charges.

Il est prévu une décomposition en lots. Chaque lot donnera lieu à un marché public unique. Chaque candidat peut présenter une offre pour un lot, plusieurs lots ou tous les lots, étant précisé que dans le dernier cas, le candidat doit présenter une offre par lot.

Les candidats ne sont pas autorisés à présenter des offres variables constituant une offre globalisée présentée pour plusieurs lots.

Délai de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Retrait des documents de la consultation :

Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis de marché via le profil d'acheteur : <http://www.e-marchespublics.fr>.

Il est conseillé aux candidats de s'identifier sur le site et d'indiquer une adresse courriel permettant de façon certaine une correspondance électronique tout au

long de la procédure. Pour les modalités de retrait des documents, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et/ou technique peuvent être obtenus : Les candidats devront transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.e-marchespublics.fr>

La maîtrise d'œuvre est assurée par BET POZZO DI BORGO

Avenue du Mont THABOR
Immeuble MAIF
20090 AJACCIO

Modalités de remise des plis : obligatoirement par voie électronique via la plateforme de dématérialisation <http://www.e-marchespublics.fr>.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette procédure. Le contenu des plis ainsi que les modalités de transmission et de signature sont détaillés dans le règlement de la consultation.

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Chemin Montepiano
20407 BASTIA Cedex
Tél : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.38.55
courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Date d'envoi à la publication : 9 juin 2022.

Madame La Présidente,

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 15/06/2022, il a été constituée une SAS dénommée :

GIRASOLE

Siège social : LD CAMPOMETA - RT10 - 20600 FURIANI Capital : 1000 €

Objet social : -principalement, l'installation électrique et la mise en service de centrales photovoltaïques sur tout type de bâtiment (industriels, agricoles, professionnels) - la couverture de bâtiments - mais également, accessoirement, la prise de participation ou d'intérêt directement ou indirectement, dans toutes sociétés ou autres entités exerçant dans le domaine de la production, du stockage, de la distribution, de la mesure, de la certification ou de l'économie l'énergie, et notamment celle produite à partir d'énergies renouvelables telles que l'énergie solaire ainsi que la gestion et l'animation, sous toutes formes et par tous moyens appropriés, de telle prise de participation ou d'intérêt - l'acquisition, la vente, l'exploitation, la gestion, le développement et la construction de centrales de production d'énergie, qu'elles soient opérationnelles ou en cours de développement - l'octroi ou la prise en location de toutes installations de production, de stockage, de distribution, de mesure, de certification ou d'économie d'énergie - l'acquisition, la vente, la location, l'occupation de tous biens mobiliers ou immobiliers - la création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités - le conseil en gestion de patrimoine et défiscalisation

Président : M CANAZZI PIERRE demeurant SCALA SANTA, 20200 BASTIA élu

Clauses d'agrément : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre actionnaires qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des actionnaires statuant à la majorité des trois quarts des voix des actionnaires disposant du droit de vote

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

AMIMI ET ASSOCIES

Société Civile Immobilière

Siège Social : Porto-Vecchio (20137)

Residence Les Terrasses de Fiori

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à PORTO-VECCHIO (20137) du 15 juin 2022, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Dénomination sociale : **AMIMI ET ASSOCIES**

Siège social : Porto-Vecchio (20137), résidence Les Terrasses de Fiori.

Durée : 99 années

Capital social : 500 Euros.

Apports en numéraire

Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de descendants d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les gérants sont : Monsieur Mustafa AMIMI ; Madame Hassenia BENALI épouse AMIMI, demeurant ensemble à Porto-Vecchio (20137) résidence Les Terrasses de Fiori.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Gérant.

SOFIPA CORSE

SAS au capital de 7622,45 euros

Lenza Lungha, 1152 av. San Piero

20600 Furiani

347 871 113 RCS Bastia

CHANGEMENT PRESIDENT

Par assemblée générale ordinaire en date à Biguglia du 01/06/2022, M. Franck, Paul, Joseph COSTA, demeurant à Immeuble le Résidence Fontana di Fratti, 20620 Biguglia, a été nommé président de la société, à compter de ce jour, pour une durée indéterminée, en remplacement de M. Simon COSTA, démissionnaire.

Les statuts ont été modifiés en conséquence au RCS de Bastia.

Pour avis,

AVIS D'ATTRIBUTION

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 428.000 € HT**CCIC/DC/2021.040****Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse****NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :**M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44**CORRESPONDANT :**M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44**Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :**

Services généraux des administrations publiques/activités aéroportuaires.

Objet de l'accord cadre :

Appel à candidature pour la fourniture et la maintenance des équipements de sûreté des Aéroports Napoléon Bonaparte, Bastia Poretta, Calvi Sainte-Catherine et Figari Sud Corse.

Lieux d'exécution :Aéroports Napoléon Bonaparte et de Figari Sud
Aéroports de Bastia Poretta et de Calvi Sainte Catherine**Nomenclature Européenne CPV :**33282000-0/Equipement de contrôle aux rayons X
50413000-3/Services de réparation et d'entretien d'appareils de contrôle**Caractéristiques principales :**

Les prestations consistent notamment dans la dépose et l'évacuation des équipements de sûreté d'IFBS existants, la fourniture, le transport, l'installation, l'intégration et la mise en service des équipements de sûreté d'IFBS fournis dans le nouveau système d'IFBS, la formation à l'utilisation et à la maintenance de ces équipements et la maintenance préventive et corrective, l'astreinte et l'assistance téléphonique.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

L'entité adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement défini à l'article R2113-1 du Code de la Commande publique car celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteux l'exécution des prestations.

Mode de passage de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-1, R2161-21, R2161-22, R2161-23, R2162-2 al.2, R2162-4 -3°, R 2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse a décidé de passer un accord cadre sans montant minimum annuel ni montant maximum annuel.

Critères de jugement des offres de l'accord-cadre :

* Prix [60%]

* Valeur technique [40%] : Définie à l'aune de :

- Les moyens humains avec les qualifications et les moyens matériels dédiés pour la fourniture des équipements de sûreté et leur maintenance ;

- La présentation, pour chaque type d'équipements de sûreté avec leur bibliographie TIP, du certificat de type et de la documentation technique ;

- La méthodologie adoptée pour le processus de dépose des équipements de sûreté existants et d'installation de chaque type d'équipements de sûreté ;

- Le planning détaillé pour le processus d'installation des équipements de sûreté ;

- Le délai de livraison global incluant les périodes d'approvisionnement pour chacun des équipements de sûreté ;

- La qualité des images à analyser par les opérateurs de sûreté pour chaque type d'équipements de sûreté (vidéo, photo, etc.) ;

- L'organisation mise en place et la méthodologie adoptée pour la réalisation de la maintenance pour chaque type d'équipements de sûreté ;

- Le planning détaillé pour la maintenance de chaque type d'équipements de sûreté pendant et en dehors de la période de garantie.

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément au JOUE, BOAMP et au JAL L'Informateur Corse, le 10 mai 2021

Nombre de candidature reçue : 04 Nombre d'offre reçue : 04

Nom et adresse de l'attributaire :SAS VISIOM
Parc de Haute-Corse Technologie
Silic 41
13, Rue Alexis de Tocqueville
92182 ANTONY CEDEX

Date de notification de l'accord-cadre : Le 18 mai 2022

Prix de l'accord cadre :

Pour un montant total de 5.998.914.00€ HT soit 4.696.294.00€ HT pour la fourniture, l'installation et la mise en place, et 1.302.620.00€ HT pour la maintenance. Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Direction Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.39

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr par :

* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi au JOUE, le 08 juin 2022.

Date d'envoi du présent avis : le 08 juin 2022.

N° 98

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 07/06/2022, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :**Cuisines et Dépendances 2A****FORME :** Société par Actions Simplifiée**CAPITAL :** 3000 euros**SIEGE :** Boulevard Louis Campi, Le Vivaldi 2, Bâtiment Automne, 20090 Ajaccio**OBJET :** Installation et vente de cuisines, meubles et aménagements intérieurs.**DUREE :** 99 années**ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.**AGREMENT :** Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés **statuant selon les règles définies à l'article 18 des statuts.** Une clause d'agrément est applicable à toutes les cessions d'actions, y compris entre associés, au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant d'un associé, ou résultant d'une dévolution successorale ou de la liquidation d'une communauté de biens entre époux.**PRESIDENT :** Monsieur Pierre-Albert, Kevin GARSON demeurant Boulevard Louis Campi, Le Vivaldi 2, Bâtiment Automne, 20090 Ajaccio, né le 3 avril 1978, à La Garenne-Colombes, de nationalité française,
IMMATRICULATION : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 99

EGA

SCI au capital de 1000 euros

Lenza Lungha, 1152 av. San Piero

20600 Furiani

RCS 791 155 443 RCS Bastia

CHANGEMENT GERANT

Par assemblée générale ordinaire en date à Biguglia du 01/06/2022, M. Franck, Paul, Joseph COSTA, demeurant à Immeuble le Résidence Fontana di Fratti, 20620 Biguglia, a été nommé gérant de la société, à compter de ce jour, pour une durée indéterminée, en remplacement de M. Simon COSTA, démissionnaire. Les statuts ont été modifiés en conséquence au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 100

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 14/06/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de la Société :

Kalliste Travaux Energie [SARL]

Zone Industrielle Campo Vallone

N° 1 - 20620 Biguglia

Activité : Travaux d'isolation, installation d'équipement thermique, de plomberie, de pompe à chaleur, de panneaux photovoltaïques et d'électricité

RCS Bastia : B 833 419 450, 2017 B 781

Date de cessation des paiements : 24/05/2022

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT

15, Boulevard du Général de Gaulle

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,

Greffier.

N° 101

TALLANO EVENTS

SARL au capital de 7.500 €

Siège social :

20112 Sainte-Lucie-de-Tallano

495 342 651 RCS Ajaccio

Suivant AGE en date du 31/12/2021, 14h30, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, de donner quitus au liquidateur de sa gestion et de prononcer la clôture de liquidation. La société sera radiée au RCS d'Ajaccio.

N° 102

CASA LOC

SarL au capital de 15.000€

U Centru - 20137 Porto-Vecchio

RCS Ajaccio 433 677 986

Par décision de l'AGE du 1er juin 2022, il a été décidé de transférer le siège social depuis « U Centru - 20137 Porto-Vecchio » à « Figa Bruna - Casatorra - 20620 Biguglia ».

L'article 05 "Siège social" des statuts sera modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

AVIS D'ATTRIBUTION

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 5.350.000 € HT

CCIC/DC/2020.042
Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
 Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
 20293 Bastia Cedex
 Tel : 04.95.54.44.44

CORRESPONDANT :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
 Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
 20293 Bastia Cedex
 Tel : 04.95.54.44.44

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/ activités portuaires
 Objet de l'accord cadre :

Appel à candidature relatif à la réhabilitation et entretien des voies de circulation des Ports de Commerce de Bastia et de l'Île-Rousse.

Durée de l'Accord Cadre :

L'accord cadre est passé pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois à compter de la date de notification.

Lieux de livraison :

Port de Bastia et d'Île-Rousse

Nomenclature Européenne CPV :

45233000-9/ Travaux de construction, de fondation et de revêtement d'auto-
 routes, de routes

Caractéristiques principales :

Il s'agit des travaux de purge, de rabotage de chaussée et de préparation des sols ainsi qu'une mise en œuvre de couche d'accrochage, de GNT 0/31.5 ; de béton bitumeux 0/10 et de haute intensité.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

Afin de susciter la plus large concurrence, l'Entité Adjudicatrice passe l'accord cadre en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots. La présente procédure regroupe 02 [deux] lots :

Lot 1 : Port de Bastia

Lot 2 : Port de l'Île-Rousse

Mode de passation de l'accord cadre : L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-1, R2124-4, R2161-21, R2161-22, R2161-23, R2162-2 al.2, R2162-4-1°, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse a décidé de passer un accord cadre avec un montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel en valeur :

Lot 1 : Port de Bastia : Minimum annuel : 25.000 €HT / Maximum annuel : 250.000€ HT

Lot 2 : Port de l'Île-Rousse : Min. annuel : 10.000€ HT / Maximum annuel : 100.000€ HT

Critères de jugement des offres de l'accord-cadre :

* Prix des prestations (50%),

* Délai pour la fourniture d'un devis et délai d'intervention des travaux (30%),

* Valeur technique au regard des moyens humains et des moyens matériels de l'entreprise (20%)

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément au JOUE, BOAMP et au JAL L'Informateur Corse le 11 décembre 2020

Nombre de candidature reçue pour le lot 1 : 04

Nombre de candidature reçue pour le lot 2 : 04

Nombre d'offre reçue pour le lot 1 : 02

Nombre d'offre reçue pour le lot 2 : 02

Nom et adresse de l'attributaire pour le lot 1 :

SAS Terrassements Corses « TERRACO »
 Z.A. de Folelli - BP 54
 20213 FOLELLI

Nom et adresse de l'attributaire pour le lot 2 :

SAS Terrassements Corses « TERRACO »
 Z.A. de Folelli - BP 54
 20213 FOLELLI

Date de notification de l'accord cadre du lot 1 : Le 22 juillet 2021

Date de notification de l'accord cadre du lot 2 : Le 22 juillet 2021

Prix de l'accord cadre :

Lot 1 : Pour un montant total minimum de 25.000 € HT

Lot 2 : Pour un montant total minimum de 10000 € HT

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Direction Juridique et Affaires Générales
 Tel : 04.95.54.44.39

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix-Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

le Tribunal Administratif de Bastia qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr :

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité.

* Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat [jurisprudence « Département du Tarn et Garonne » CE Ass 4 avril 2014-Req n°358994] ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont visibles.

Le recours est ouvert aux concurrents évincés ainsi qu'à tous tiers susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses. Ce recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicités appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi.

Soit, dans le cas présent, dans les deux mois de la publication du présent avis. Etant précisé que le contrat concerné est consultable suivant les modalités ci-après : Direction Juridique et Affaires Générales de la CCI de Corse aux heures d'ouverture de l'Etablissement.

La légalité du choix du cocontractant, de la délibération autorisant la conclusion du contrat et de la décision de le signer ne peuvent être contestées qu'à l'occasion du recours ainsi défini.

Date d'envoi au JOUE, le 08 juin 2022.

Date d'envoi du présent avis : le 08 juin 2022.

N° 104



Maître Dominique
CHIARI-VALDRIGHI

Notaire à CORTE (20250)

28, bis cours PAOLI - Imm le SERENA

AVIS DE REDUCTION
DU CAPITAL SOCIAL
PAR RACHAT DE PARTS

Suivant acte reçu par Me CHIARI-VALDRIGHI, le 29 AVRIL 2022, a été effectuée une réduction du capital social par rachat de parts dans la société « U REGOLU » société civile immobilière, dont le siège social est à GHISONACCIA (20240), Immeuble PAOLINI, Zone industrielle de Migliacciaro, immatriculée au RCS de Bastia sous le n°379854003.

Capital Social : Nouvelle Mention :
 Le capital social est fixé à la somme de SEIZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX EUROS (16.470,00 EUR).

Il est divisé en 1647 parts sociales de 10 EUROS chacune, entièrement libérées. Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis Me Dominique CHIARI-VALDRIGHI.

N° 105

CORSICA NATURA

S.A.S. au capital de 150.000,00 Euros

Siège social : Canniccio

20131 Pianottoli-Caldareello

R.C.S : Ajaccio 399 152 545

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2022 : Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 21 mai 2022 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur, Monsieur Dominique MARCHINI, demeurant à Araggio, 20137 Porto-Vecchio, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé : Chez Monsieur Dominique MARCHINI, à Araggio, 20137 Porto-Vecchio, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio. Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis,

N° 106



Marie-Charlotte BERLINGHI
Notaire

Lieu-dit Saint-Panrace

Route du Village - 20600 Furiani

Tel : 04.20.19.01.25

mariecharlotte.berlinghi@notaires.fr

SCI PAUL

Société Civile Immobilière

Capital : 1000,00 €

Siège : Villa Pauline

Lieu-dit Luccianella - 20600 Furiani

RCS Bastia 498 543 289

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 20 juin 2022 constatant le décès de Monsieur Joseph AJACCIO, co-gérant, Monsieur Christophe AJACCIO exerce seul les fonctions de gérant.

L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis et mention,

Le notaire.

N° 107

AVIS

Par décision du 9 juin 2022, la société CORSICA TOURISME, société à responsabilité limitée au capital de 9786,45 € dont le siège est Résidence Pascal Paoli, Moriani-Plage, 20230 SAN NICOLAÛ (422 530 832 RCS Bastia) a, en sa qualité d'associée unique de la société FIOR DI MARE, société à responsabilité limitée au capital de 7500 euros, ayant son siège à Moriani-Plage, 20230 SAN-NICOLAÛ (443 059 613 RCS Bastia), décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société FIOR DI MARE au profit de la société CORSICA TOURISME, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, devant lequel les oppositions doivent être présentées.

LEONETTI INVESTISSEMENTS

Société de Participations Financières de Professions Libérales

Au capital de 763.200,00 euros

En cours de Transformation En Société Civile

Siège social : Chemin de Monte Piano
20200 Bastia
879 366 086 RCS Bastia

Suivant décision en date du 04.05.2021, l'associé unique a préalablement modifié son objet social, puis décidé la transformation de la Société en Société Civile à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 763.200 euros, divisé en 7632 parts sociales de 100 euros chacune. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Objet

Ancienne mention : La société a pour objet exclusif, conformément à l'article 31-1 de la loi numéro 90-1258 du 31 décembre 1990, la détention de parts ou d'actions de sociétés d'exercice libéral régies par l'article 1er, alinéa 1 de la loi susvisée et ayant chacune pour objet l'exercice de la profession de pharmacien d'officine.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation et à son développement et notamment la fourniture de prestations de services d'assistance administrative, financière et comptable aux sociétés dans lesquelles elle détient des participations.

Nouvelle mention : La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité,

- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers,

- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoine quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale,

- Administration de société.

- et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société.

M. Jean-Louis, Paul LEONETTI, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme, la Société est gérée par :

M. Jean-Louis, Paul LEONETTI demeurant à BASTIA (20200), Résidence Rogliano, chemin de Monte Piano.

Pour avis, La Gérance.

EDF OGIS PLUS LGTA QUALITÉ ÉCONOMIE GARANTIE TOUTE L'ANNÉE

Profitez des aides à la rénovation énergétique d'EDF AGIR PLUS et de la CDC.

Travaux financés à 100% sous réserve de conditions d'éligibilité*

VISITE ET DEVIS GRATUIT

Votre conseiller technique Joseph LUCCI

06 18 73 09 16 lgta.direction@hotmail.com

* Voir conditions de la commission technique

BALAGNE RECYCLAGE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 171.500,00 euros

Siège social :

Zone Industrielle de Cantone
20260 Calvi-510345010 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15/06/2022 :

1) Le capital a été augmenté de 171.000,00 euros, pour être porté à 171.500,00 euros, par incorporation de réserves.

2) Les associés ont décidé à l'unanimité la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau. Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci après :

Forme : Société par actions simplifiée.

Administration : Fin des fonctions de gérant de Monsieur Jean-Luc NIETO. **Président :** Monsieur Jean-Luc NIETO, demeurant Route du Stade - Lieu-dit Teppa - 20214 Calenzana.

Directeur Général : Madame Marie-France FERRANDI (épouse NIETO), demeurant Route du Stade - Lieu-dit Teppa - 20214 Calenzana.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Aucune clause d'agrément n'est prévue dans les statuts.

Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à 171.500,00 €.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

MARYCCI

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 2000,00 €

Siège social : Lieu-dit Le Pont

20133 Ucciani

523 470 276 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'assemblée générale ordinaire du 01 juin 2022 :

- A la suite de la démission de Monsieur Richard SABBAGH, gérant, il n'a pas été procédé à son remplacement.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, la gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Par assp du 15/06/2022, avis de constitution d'une SASU dénommée :

TORDIVE

Nom commercial : TORDIVE

Capital : 153.237 €.

Siège social : 50 Lotissement U Mancinu, 20110 Propriano.

Objet : Achat, la souscription, la détention, la cession d'actions, de parts sociales et/ou d'autres valeurs mobilières et la gestion de ses participations dans toute entreprise, groupement et plus généralement personne morale, quel qu'en soit le secteur d'activité

Durée : 99 ans.

Président : GRANELLI Gilles, 50 Lotissement U Mancinu, 20110 Propriano
Immatriculation au R.C.S. d'Ajaccio.

FRED AMENAGEMENTS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 5000 euros

Siège social : Lieu-dit Mortete

20221 Santa Maria Poggio

839 417 714 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 15 juin 2022, l'associé unique, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, Le Président.

CIABRINI CONCASSAGE DÉMOLITION

Sarl au capital de 7.500€

Capu di Padolu - Route de Porra

20137 Porto-Vecchio

RCS Ajaccio 753 859 776

Par décision de l'AGE du 1er juin 2022, il a été décidé de transférer le siège social depuis «Capu di Padolu - Route de Porra - 20137 Porto-Vecchio» à «Figa Bruna - Casatorra - 20620 Biguglia». L'article 05 "Siège social" des statuts sera modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

NET ECO
Ecologia per priorità
0603258476 / 0623642675

SOBODICO

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 8000.00 €

Siège social : Lieu-dit Lenza Lungha

RN 193 - 20600 Furiani

513 716 720 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 29 octobre 2019 :

- Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, la gérance.

FLB CHARPENTE

SAS au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-dit Quatrallella

20170 San Gavino Di Carbini

843 665 159 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 01/06/2022, l'associé unique a décidé :

- de transférer le siège social et l'établissement principale du 285 Résidence Marina di Fiori, 20137 PORTO-VECCHIO au Lieu-dit Quatrallella, 20170 SAN GAVINO DI CARBINI à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.



Olivier PELLEGRINI

Avocat

Port de Plaisance de Toga
20200 Bastia - Tel 04 95 32 05 85

Pellegrini.olivier@orange.fr

OPTIQUE CASELLI

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 7622,00 euros

Siège social : E Cardinelle

20620 Biguglia

Siège de liquidation :

E Cardinelle - 20620 Biguglia

RCS Bastia 343 989 570

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 juin 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 15/06/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Joël Louis Joseph ROZAN, demeurant E Cardinelle - 20620 BIGUGLIA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social : E Cardinelle - 20620 BIGUGLIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 16 Mars 2022, à BONIFACIO (20169), il a été constitué une Société émettant les caractéristiques suivantes :

Dénomination de la société : APGC

Forme : Société par Actions Simplifiée

Objet :

La société a pour objet l'exploitation par

voie de création, d'acquisition, d'apport

ou de location gérance de tous fonds

de commerce de traiteur, l'organisation

complète et l'animation de réceptions,

mariages, cocktails, anniversaires, ainsi

que la fabrication de pâtisseries, cho-

colats et confiserie plus généralement,

toutes opérations industrielles, com-

merciales et financières, mobilières ou

immobilières pouvant se rattacher di-

rectement ou indirectement à l'objet

social, ou susceptible d'en faciliter la

réalisation, y compris la prise de parti-

cipation dans toutes sociétés.

Siège social : 27, Quai Banda Del Ferro,

Quartier de la Marine, 20169 Bonifacio

Durée : 99 ans à compter de la date

d'immatriculation au registre du com-

merce et des sociétés d'Ajaccio.

Capital social : 1000 Euros, constitué par

apport en numéraire exclusivement.

Président : Monsieur LARRIEU Gerald, Né

le 13 avril 1982 à AJACCIO (Corse du Sud),

de nationalité française, demeurant Che-

min de Caprilli, 20169 Bonifacio.

Immatriculation : RCS d'Ajaccio.

Pour avis et mention, Le président.

Annonces légales

**TRANSMETTEZ
VOS FICHIERS AU FORMAT WORD**



votre contact : **Albert TAPIERO**

☎ **04 95 32 89 92 / 06 41 58 40 23**

al-informateurcorse@orange.fr

EXPOSITION

La Grande Bellezza

Si la Rome baroque est bien connue du public français et international, celle du XVIII^e siècle reste encore un peu dans l'ombre. Doté d'une des plus importantes collections de peintures italiennes de France, le Palais Fesch détient un grand nombre d'œuvres d'artistes de cette époque, actifs à Rome. D'où l'organisation, pour la première fois, d'une exposition sur le sujet. L'arc chronologique retenu va du pontificat de Clément XI Albani (1700-1721) à celui de Benoît XIV Lambertini (1740-1758). Ainsi que l'écrivait l'archéologue et historien de l'art Luigi Lanzi (1732-1810), l'école romaine, pour laquelle il proposa d'adopter le terme d'« université » de la peinture, se fonda sur l'étude de son très riche patrimoine classique et des maîtres du XVI^e siècle. Le principal lieu d'élaboration de cette dynamique fut l'Accademia di San Luca, « refondée » par le pape Clément XI, aux côtés de l'Académie de France, installée alors au Palais Mancini. L'exposition présente le dialogue entre ces deux académies, à travers les épreuves des concours, les pièces de réception, et quelques œuvres particulièrement significatives de ses membres. La ville est représentée dans l'exposition par plusieurs œuvres de ceux qu'on nomme les « védutistes », souvent transfigurée dans l'interprétation qu'en donnent les paysagistes, animée par les fêtes et les scènes de la vie quotidienne dans laquelle le petit peuple se mêle aux classes plus élevées. À côté des peintures sont présentés différents types de dessins, des académies aux caricatures, des gravures, des sculptures, du mobilier et des objets d'art, afin de compléter le point de vue sur cette production artistique, sur ses protagonistes comme sur ses destinataires. Réalisée en partenariat avec l'Accademia di San Luca, les Gallerie Nazionali Barberini e Corsini, les Musei di Roma et avec le soutien exceptionnel du musée du Louvre.

Du 24 juin au 3 octobre 2022. Palais Fesch-Musée des Beaux-Arts Ajaccio. [0495262626](tel:0495262626) & www.musee-fesch.com

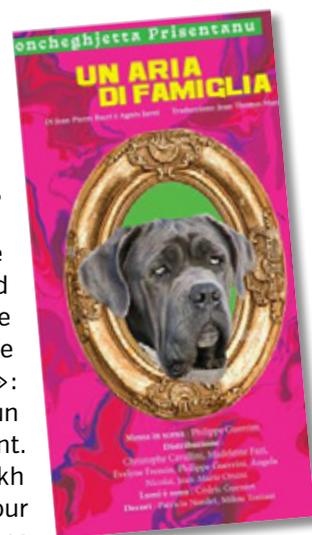


THÉÂTRE

Un aria di famiglia, Que d'espoir!

Fondée en 1999 dans le Fium'Orbu, l'association théâtrale I Stroncheghjetta a pour but le développement de la formation artistique en milieu rural et la promotion de la langue et de la culture corses. Elle propose deux spectacles. D'abord, l'adaptation d'une pièce de Jean-Pierre Bacri et Agnès Jaoui, *Un air de famille*, traduite en corse par Jean-Thomas Marchi. Chaque semaine, la famille Ménard se réunit dans un café lugubre, Au père tranquille, tenu par Henri, le fils aîné. Cette fois, elle s'y rassemble pour l'anniversaire de la douce et très effacée Yolande, épouse de Philippe, le cadet. Alors qu'on attend Arlette, la femme d'Henri, Philippe, cadre supérieur, tente de monopoliser la conversation et pérore sur ses problèmes de boulot tandis que la mère, entre deux considérations sur l'importance sociale de son plus jeune fils, exprime ses inquiétudes à propos de sa benjamine qui n'est toujours pas « casée » : tous ignorent qu'elle entretient une liaison avec Denis, le serveur du café. Au beau milieu de tout ça, un vieux toutou paralytique. Alors que les vieilles rancunes resurgissent, le ton monte, inexorablement. Au programme également, *Que d'espoir!* : une compilation de textes courts et de chansons qu'Hanokh Levin a écrits tout au long de sa vie pour des cabarets satiriques et qui font se succéder, avec un humour parfois féroce, des personnages qui peinent à appréhender la vie, que ce soit lorsqu'ils doivent faire face à une situation simple du quotidien ou lorsqu'ils sont confrontés aux grandes questions politiques.

Les 1^{er} et 2 juillet 2022, 21h. Piazza di a Nazione, Prunelli di Fium'Orbu. www.facebook.com/profile.php?id=100032361863534



LIVRE JEUNESSE

Partir en livre

Pour la sixième année, le Centre culturel Una Volta de Bastia participe à la Fête du livre jeunesse, *Partir en livre* dont le thème central est l'amitié. Les actions proposées sont pour la plupart déclinées autour de l'album de BD *La Falaise* de Manon Debaye (Sarbacane, 2021) : deux adolescentes qu'a priori tout oppose, l'une douce et rêveuse, entourée par des parents aisés et unis, l'autre révoltée, brutale, vivant dans une famille dysfonctionnelle ; pourtant, elles se retrouvent chaque jour en cachette sur une falaise et sont liées par un pacte. Outre une exposition des planches de la BD à la bibliothèque centrale, Una Volta propose de se familiariser avec la conception d'une BD en compagnie de Manon Debaye : des ateliers qui abordent la question « pourquoi est-ce plus facile de parler de soi au travers d'un personnage ? » (29 juin, 10h-12h, Centre culturel Alb'Oru ; 30 juin, 14 heures-16 heures, Centre social François Marchetti) et un stage « dans la peau d'un auteur de BD » qui amène les participants à réaliser une proposition d'album pour un éditeur imaginaire en créant un personnage, inventant une intrigue et en réalisant une planche et la couverture de l'album (le 2 juillet, 10h-12h 30 & 14 heures-17h 30, bibliothèque centrale). Des « bulles de lecture » seront mises en place au Square Nelson-Mandela et au Jardin de l'Annonciade. Programme organisé en partenariat avec le réseau des bibliothèques et médiathèques de Bastia et la librairie Papi. Les activités proposées sont gratuites.

Du 29 juin au 13 juillet, Bastia. [0495321281](tel:0495321281) & una-volta.com





LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

Jean Chiorboli, (linguacorsica@gmail.com)

Informations et références librement accessibles en ligne / <https://bit.ly/3ot062F>

LE SYNDROME DU VIEUX BERGER CORSE ANALPHABÈTE



Sous la pression du français, les mêmes «puristes» passent leur temps à chasser les gallicismes, et à tenter (parfois avec succès) de proscrire des formes légitimes qui ont le seul défaut d'avoir un «faciès» français.

Le résultat est un décalage de plus en plus grand entre l'usage et les [pseudo] normes des «grammatiseurs». La conception courante est celle d'une langue corse uniquement orale qu'il faudrait chercher partout sauf dans la littérature écrite, l'écriture étant perçue comme responsable de la «trahison» de la «vraie langue». Dès lors point besoin de justifier les normes que l'on voudrait imposer: il faut imiter «*i nostri vechji*», ou «*a lingua di i pastori*». On se croit ainsi dispensé d'apporter des preuves ou des attestations pour justifier les normes qu'on énonce. Il faut employer telle forme déclarée comme la seule en usage chez les «bons locuteurs», et éviter telle autre tout simplement parce qu'elle «*n'est pas corse*».

Certains grammatiseurs corses disqualifient systématique-

ment les documents écrits au motif que l'écrivain serait forcément déformé par la pratique de l'écriture. Or les «*exemples d'auteur*» ont le mérite de pouvoir faire l'objet d'examen, de critique et de comparaison. Le recours exclusif à la «*tradition orale*» [au «*locuteur idéal*»] est donc au mieux une vue de l'esprit, au pire un moyen facile de promouvoir sans coup férir une image déformée voire obscurantiste de l'usage réel. En effet le «*vieux berger corsophone analphabète*», souvent présenté comme modèle incontournable, participe rarement comme caution effective et vérifiable à la description grammaticale...

Le grammairien latin Probus a publié une liste de formes latines fautives: «*dites ceci*», «*ne dites pas cela*». Cette liste est précieuse car elle date et atteste certaines variantes qui

De nombreux textes corses sont disponibles, ils appartiennent à diverses époques et certains sont unanimement appréciés. On ne peut espérer de véritable progrès de l'éducation linguistique sans fréquentation régulière de la littérature corse.

par la suite ont fourni la base de formes régulières dans les langues romanes. La différence avec nos «grammairiens» corses modernes c'est que de nombreuses formes sont reléguées dans la colonne «*ùn dite micca*» alors qu'elles sont parfois plus anciennes, «*plus corses*» que celles que l'on voudrait leur substituer.

S'il est malaisé de définir avec précision les contours de «l'usage», si cette notion peut être mise au service de conceptions de la langue diverses et parfois contestables, elle constitue cependant un des fondements incontournables pour les travaux à venir, que le but soit la simple description ou la normalisation: «*Pour qu'un normalisateur linguistique puisse espérer faire œuvre constructive et utile, il doit chercher à connaître et à faire connaître l'usage... Ainsi, le premier rôle du normalisateur est de décrire l'usage afin de l'amener à la connaissance des usagers*» [La normalisation terminologique et le néo-purisme au Québec, G. Bibeau 1983]. Telle ne semble pas être la priorité pour les opérateurs linguistiques corses.

Il est évident que l'usage oral doit être pris en compte, même s'il n'est pas aisé de définir les critères pour séparer «le bon grain de l'ivraie». Le même problème se pose pour le choix des «bons auteurs»: mais l'avantage est que l'on peut apporter à l'appui de telle ou telle explication de multiples exemples, ne serait-ce que pour donner des éléments statistiques. Cependant un emploi amplement attesté à l'écrit (chez les «bons auteurs» notamment) pourra plus difficilement être considéré comme «incorrect» ou «non corse». Pourquoi les sentences de tel grammairien pèseraient-elles plus que la pratique régulièrement observée dans les textes écrits? La langue ne se résume pas aux textes écrits (ni à tel ou tel usage oral). La langue y est toutefois abondamment illustrée car chaque auteur (chaque locuteur) se nourrit de l'usage, et il n'est pas rare que certains éléments en voie de disparition ne soient plus observables ou explicables que dans les sources écrites.

Il est rare que les grammaires ou les dictionnaires s'appuient sur des exemples authentiques. La plupart de ces ouvrages émanent d'auteurs qui se sont surtout illustrés par des productions littéraires souvent remarquables et dignes d'intérêt. C'est à ce titre qu'ils auront bien mérité des lettres corses, que le public leur rendra hommage, plutôt que par leur activité de grammairiens ou de lexicographes. Un excellent écrivain n'est pas forcément un bon linguiste, comme inversement un critique littéraire ne fait pas forcément un bon écrivain. Chacun a un rôle à jouer, mais fera œuvre d'autant plus utile qu'il se consacrera entièrement à l'activité qu'il maîtrise le mieux. Comme dit le proverbe, *ognunu a so arte è Anton Matteu à vende sumeri* «*chacun son métier, celui d'Antoine Mathieu consiste à vendre des ânes*».

Si l'on veut que les études linguistiques aient un minimum de crédibilité, il faut qu'elles s'appuient sur l'usage, donc (notamment) sur des exemples concrets et référencés. L'exercice de la littérature, de la poésie, du chant sont indispensables à la promotion de la langue. De nombreux textes corses sont disponibles, ils appartiennent à diverses époques et certains sont unanimement appréciés. On ne peut espérer de véritable progrès de l'éducation linguistique sans fréquentation régu-

lière de la littérature corse. Il n'est plus possible de négliger ce véritable trésor caché (ou ignoré), de négliger une source précieuse et abondante (mais largement inexploitée).

Nous avons déjà eu l'occasion de d'affirmer la nécessité de respecter autant que possible la graphie des textes corses publiés avant les années 70, et donc de désapprouver la pratique trop fréquente de la «modernisation» des textes «classiques», souvent incohérente: loin de faciliter la lecture, elle creuse le fossé entre les «anciens» et les «nouveaux». La «nouvelle orthographe» n'est d'ailleurs pas appliquée de manière homogène ou cohérente par la totalité des auteurs contemporains, en l'absence notamment d'une norme «officielle». Il suffit de consulter la liste des «problèmes orthographiques» non encore résolus et qui s'enrichit périodiquement [adecec.fr, «orthographe»]. On peut regretter l'application parfois outrancière des principes «fondateurs», et la généralisation irréfléchie de la «prédétermination» [cunsunatura capunanzu], de la graphie analogique [l'appa-ghjata fait naître la forme *hè* «parallèle» à *hà*], de l'orthographe «séparatiste» qui multiplie les formes composées (le type *com'è* entraîne dans son sillage *ch'è, s'è, à pena, di mi...*). Certaines innovations se sont donc révélées gratuites ou superflues, et – en partie- objectivement responsables d'un accroissement de la variation à l'écrit, sans lien aucun avec la réalité de l'usage oral, qui parfois s'en trouve cependant profondément altéré en retour.

La pratique de la modernisation graphique n'est pas limitée au corse: en 2012 le journal italien *La Repubblica* a proposé une collection de «classiques» retranscrits par des auteurs contemporains, dans le but de les «sauver», de les «transmettre» [*tramandare* disait le texte] aux nouvelles générations. Le français a connu une évolution bien différente par rapport à l'italien, cependant concernant l'édition de textes anciens on «*ne doit en aucun cas moderniser la graphie*» des œuvres originales [B. Barbiche <http://theleme.enc.sorbonne.fr/>]. Quant aux textes anciens de la littérature corse, ils ne présentent aucune difficulté de compréhension pour les lecteurs modernes, et la «modernisation» rend impossible la restitution de la variété originelle, des choix linguistiques des auteurs. Cela est d'autant plus vrai pour la poésie: déjà Dante Alighieri considérait qu'il est impossible de traduire convenablement un texte poétique dans une autre langue: «*E però sappia ciascuno che nulla cosa per legame musaico armonizzata si può de la sua loquela in altra transmutare senza rompere tutta sua dolcezza e armonia*» [Convivio].

Les éditions en graphie «modernisée» de textes corses tendent à se multiplier. Soulignons qu'il ne s'agit pas de «traduction d'une langue à une autre» mais de transcriptions dont on peut douter qu'elle permette une meilleure compréhension, ou une prononciation correcte. Un seul exemple [*Risa e canti*, Maistrale]: *Cume s'ell'era un prelatu* [Muvra 1924]/ *Cum'è s'ellu era un prelatu* [educorsica.fr 2001]. Est-on certain que la transcription sans discrimination de *cume* en *cum'è* [cf. *Grammaire corse & orthographe: le séparatisme*, J. Chiorboli 2017] soit conforme à la réalisation orale [sourde ou sonore] de la consonne initiale suivante? ■

PEUGEOT 308 SW

L'UTILE REJOINT L'ESTHÉTIQUE



La nouvelle Peugeot 308 SW a adopté une ligne esthétique plus agressive, un habitacle modernisé et des motorisations hybrides rechargeables, offrant ainsi une belle alternative à l'omniprésent SUV.

C'est dans sa version PHEV 180 que nous avons testé la nouvelle Peugeot 308, sur près de 1000 km, avec un parcours fait d'autoroute mais surtout de routes secondaires et de milieu urbain, histoire de juger de l'intérêt d'une telle motorisation qui entraîne un surcoût non négligeable d'environ 9 000 € à l'achat.

UNE PERSONNALITÉ PROPRE

Avec ses 4,64 m de long, la 308 SW se démarque très facilement de sa sœur berline qu'elle dépasse de 27 cm et à laquelle elle ressemble finalement très peu, puisqu'à part ses feux Matrix Led effilés et les immenses crocs qui cernent le bouclier, tout le reste est différent. À commencer par l'empattement de 2,73 m, soit 5,7 cm de plus que la berline. Le toit se prolonge gracieusement jusqu'au hayon arrière (manuel sur les premiers niveaux), au dessin assez musclé et à la vitre un peu trop étroite pour permettre une bonne rétrovision. L'ensemble donne une auto avec un style expressif au profil racé, optimisée en aérodynamique avec un Cx de 0,277 et un SCx de 0,618 m. Et pourtant, il s'agit bien d'un break capable d'embarquer 548 litres dans son coffre (608 pour la version thermique, la batterie étant dans le coffre). Le cache bagages est très facile à manœuvrer et les dossiers se rabattent en trois parties (40/20/40), en tirant simplement sur une poignée depuis le coffre, portant alors le volume exploitable à 1574 litres.

TONIQUE ET AGRÉABLE À CONDUIRE

Assis bien bas, on est très loin dans cette 308 SW de la position de conduite d'un SUV, mais plutôt proche de celle d'une sportive. Petit volant bien en mains, on éprouve vraiment un plaisir de conduite avec un comportement routier très rigoureux, une direction très précise et communicative. L'auto semble collée au sol, et même si cette Peugeot a durci les ressorts arrière de la suspension pour prendre en compte d'éventuels chargements lourds, le confort est irréprochable. Et cerise sur le gâteau, le poids assez conséquent de près de 1700 kg de cette version hybride rechargeable n'est même pas un handicap tant la motorisation semble s'en moquer. Avec ses 180 ch fournis par le cumul de son moteur thermique 1.6 PureTech de 150 ch et du moteur électrique intégré à la boîte de vitesses, la 308 SW génère un couple magique de 300 Nm qui assure une réactivité étonnante à tous les régimes, tout en respectant la sérénité de l'habitacle très bien isolé des bruits parasites.

PRÈS DE 60 KM EN ÉLECTRIQUE

Le moteur électrique est alimenté par une batterie de 12,4 kWh, parfaite sur les parcours où l'auto utilise plus souvent les rapports supérieurs. Enfin, son système de gestion de l'hybridation totalement transparent pour l'utilisateur permet vraiment de contenir la consommation à un niveau très raisonnable. Lors de notre essai, nous avons constaté un peu



La 308 SW arbore un style expressif au profil racé et un arrière sophistiqué

moins de 4 l/100 km. En tout électrique, l'autonomie de 60 km annoncée par le constructeur est assez réaliste puisque nous avons pu effectuer plus de 55 km. La recharge avec le chargeur de série 3,7 kW est de 7 heures sur prise domestique, alors qu'avec le chargeur 7,4 kW en option à 400 €, elle est d'1h55 sur une prise 32A. Pour une utilisation quotidienne sur des déplacements urbains, cette 308 SW hybride rechargeable paraît donc être une bonne solution, à condition de la charger le plus souvent possible car batterie vide, la consommation s'envole. Les tarifs de la 308 SW PHEV débutent à 39 050 € en finition Active Pack, plutôt bien équipée avec notamment le radar de recul, une instrumentation numérique 10 pouces couplée à un écran central de la même taille compatible Android auto Apple Car Play, bluetooth et USB-C, des feux à LED, de la climatisation bi-zone et des rétroviseurs électriques.

Au-dessus, on trouve la finition Allure à 40 850 € qui ajoute l'aide au stationnement avant, la navigation connectée, la commutation automatique des feux de route et un éclairage d'ambiance. L'Allure Pack, de notre essai, à 41 650 € s'enrichit d'une clé mains libres, de la surveillance des angles morts, de l'alerte de circulation arrière et d'un régulateur de vitesse adaptatif. Enfin, en haut de la gamme, la finition GT à 43 650 € reçoit un i-Cockpit 3^d, un purificateur d'habitacle, une sellerie alcantara similicuir, un habillage de carrosserie spécifique, des feux Matrix LED et des jantes 18 pouces. ■ **Émile Fleuet**

La fiche

Moteur thermique: 150 ch, 4 cylindres en ligne Turbo, 16 soupapes 1598 cm³

Puissance cumulée: 180 ch

Couple max: 360 Nm

Batterie: Li-ion 12 kWh

Boîte de vitesses: automatique à 8 rapports

Dimensions (LxlxH): 464 cm x 185 cm x 144 cm

Poids à vide: 1659 kg

Coffre mini / maxi: 548 dm³ / 1 574 dm³

Réservoir: 40 l

Émission de CO₂: 25 g/km

LES PLUS

Ligne et confort intérieur
Toucher de route
Gestion de l'hybridation

LES MOINS

Petit réservoir
Navigation lente
Difficulté de lecture des infos de l'i-cockpit pour les grands gabarits

QUE FAIRE DE SES VÊTEMENTS TROP PETITS?

En matière de mode enfantine, pas facile de suivre le rythme tant nos bouts de chou grandissent vite! Voilà quelques conseils pour recycler leurs habits devenus riquiqui.

par Sophie DIAZ

En l'espace d'une saison, votre princesse haute comme trois pommes s'est transformée en véritable petite dame! Pourtant, il serait dommage de jeter ses robes si craquantes à la poubelle. Plutôt que d'opter pour cette triste option, voilà quelques solutions parfaites pour limiter le gaspillage et, éventuellement, faire le bonheur de quelques parents!

1/ LE VIDE-DRESSING À DOMICILE

Avant de vous lancer dans quoi que ce soit, consultez donc vos amis: il y a de grandes chances pour que certains soient intéressés par les innombrables trésors qui jalonnent le dressing de votre fashion victim de poche. Organisez donc un goûter avec les jeunes parents de votre entourage et joignez ainsi l'utile à l'agréable.

2/ AU BONHEUR DES VIDE-GRENIERS

Les vide-greniers en plein air sont l'occasion privilégiée de vider les placards de vos enfants tout en passant un agréable moment de convivialité. Très agréables par beau temps, ces brocantes à ciel ouvert séduisent par leur atmosphère chaleureuse et les bonnes affaires qui y pullulent. Attention toutefois: pour être sûr de trouver une place disponible et avoir une chance d'écouler votre marchandise, il est préférable de venir en début de matinée. Une formule sympathique, mais déconseillée aux lève-tard!

3/ L'ALTERNATIVE INTERNET

Si la perspective de vous réveiller de bonne heure vous fait grincer des dents, pas d'inquiétude: vous pouvez sans peine opter pour les boutiques en ligne. Les plateformes telles qu'eBay, Priceminister, Le Bon Coin ou Vinted – pour ne citer que les plus célèbres – sont idéales pour donner une seconde vie aux vêtements de votre enfant, tout en gagnant un petit peu d'argent. Prenez garde toutefois aux conditions d'utilisation de certains sites: la plupart d'entre eux prennent une commission sur chaque vente. De même, il convient d'être vigilant quant à la prise en charge des frais de port, sous peine d'envoyer des colis à perte.

4/ DANS LES TUYAUX DU RÉSEAU

Dans un registre un peu plus branché, vous pouvez également opter pour un compte Instagram (ou éventuellement Facebook, en créant un album photo public ou une page), pour revendre les pièces de votre bambin. Pour qu'il soit aisément repérable, vous devez utiliser des hashtags (ou mots-clés) parlants, tels que #videdressingenfant. Dans la mesure où les transactions

financières s'effectuent directement avec l'acheteur, une certaine prudence reste de mise!

5/ LES DÉPÔTS-VENTES

Vous disposez d'une belle collection de vêtements de marque et craignez de devoir les céder pour une bouchée de pain? Qu'à cela ne tienne: de nombreuses boutiques de dépôt-vente seront ravies de récupérer vos précieux habits taille mini. Cette solution vous permet de fixer le prix de vos produits et d'échapper à la concurrence accrue des sites internet. Gardez en tête que le commerçant prendra aussi une commission sur chaque vente.

6/ LES ŒUVRES DE CHARITÉ

Plutôt que d'entasser inutilement des kilos de pulls, de jeans et de chaussures inutilisables, faites donc un beau geste en en faisant don auprès d'associations. Entre La Croix-Rouge Française, le Secours catholique, Emmaüs et les organisations humanitaires, vous avez plus que l'embaras du choix!

7/ LE RECYCLAGE

Chahuteurs par nature, les enfants sont parfois peu soigneux. S'il va de soi qu'il serait grossier et malhonnête de vendre des pièces endommagées, vous pouvez aisément les mettre au recyclage, via des conteneurs. Ces bornes, disséminées dans la plupart des grandes villes ou à proximité d'aires commerciales, servent à stocker le linge et les chaussures usées. Ceux-ci sont ensuite collectés, triés, reprisés et revendus. Vecteur d'emplois et de solidarité, cette formule fait de nombreux heureux!

8/ LA COUTURE À LA RESCOUSSE

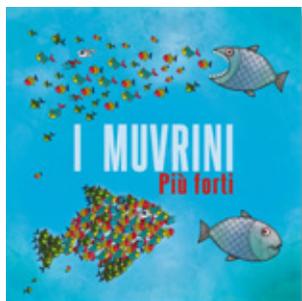
n, si vous avez la chance de faire partie du club très fermé des fins couturiers, rien ne vous empêche de ressusciter des pièces reléguées au fond du placard en modèles trendy. Vos têtes blondes se plaignent de leurs pantalons trop courts, de leurs vestes étriquées et de leurs collants minuscules? Armez-vous d'une paire de ciseaux, de fils et d'une aiguille, et vous voilà avec des shorts, des gilets et des leggings flambant neufs! ■



L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA

LIBRI, ARTI È SPITTACULI, SINEMÀ ...

U RITORNU PIÙ FORTI D'I MUVRINI



Hè a bella sorpresa musicali di u mesi di ghjugnu in Corsica. Trè anni dopu avè fattu escia l'album *Portu in core*, I Muvrini ci voltani cù un dischettu novu intitolatu simpliciamenti *Più forti*. Basta à fighjulà a cumprèndula pà capisciani u spiritu: un pesciu maiò chì nota appressu à parechji pesci chjuchi pà magnalli, prima chì ss'ultimi s'uniscissini pà diventà un pesciu ancu di più maiò è cambià u raportu di forza è di duminazioni. Una filusufia di l'unioni chì si ritrova in a maiò parti di i sedici canzoni chì cumponini un'opara chì s'avvicina da a trentesima di u gruppu in quarantatrè anni d'attività. In a discugrafia di i fratelli Bernardini, *Più forti* ci teni un postu bellu particulari. Si vedi torna a capacità ch'elli t'ani I Muvrini à rinnuvasi sempri da i punti di vista pueticu è musicali, tinendu sempri sta piccula fiara, più o menu accesa sicondu i parè di l'uni è di l'altri, intrattinuta da i so urighjini. In a prima canzona, *À noi tutti*, micca troppu surprisi: si tratta d'una chjama à alzassi tutti insemi, à fà i cosi senza paura cù primura è à cutruiscia ponti pà francà tutti i muri. Inde *A sai tù*, hè un'antra chjama ch'ellu lampa Ghjuvan Francescu Bernardini: «*Fammi cantà u celu sanu, o caru tù. Fà chì u stintu paisanu ùn morga più!*». Ùn c'hè bisognu à dinni di più, vistu u statu di a sucità corsa. Sughjetti di più tabù, sempri di a vita vera, sò amintati inde ssu dischettu novu cù parolli ghjusti, simplici è un'emuzioni chì vi piglia subbitu. Inde *L'omi in biancu*, si parla di crimini, di a ricerca di a verità è di murali, in una Corsica induva hè megliu à mora cà di tumbà. A maffia dinò hè mintuvata di manera franca è chjara inde *Mot de passe*, una canzona in lingua corsa malgradu u so titulu. Una maffia chì spavechja è chì ùn hà conti à dà, cù un populu cecu da cripari. Si tratta d'avè u curaghju di pisassi [«*ùn c'hè lotta più degna chì ci aspetta.*»] contr'à ciò chì ci arruba è chì ùn ci faci campà. Una di i canzoni chì vi strappa u più u cori hè *S'il te plaît papa*, induva una zitella parla di i violenzi chì u so babbu faci pata à a so mamma daretu à i finestri chjosi di a so casa, senza chì nimu ùn sintissi nulla. Da rimarcà inde stu dischettu un solu duettu, quillu cù Gérard Manset, artista chì ùn c'hè più bisognu à prisintà, pà una ripresa di a so famosa canzona *Il voyage en solitaire*. Da nutà dinò, par ùn cità tutti i tituli, a prisenza, com'è dipoi un pezzu nant'à ogni dischettu d'I Muvrini, d'un cantu rilighjosu, u *Te Deum*, cantu di lodu è d'azzioni di grazii, ma dinò una canzona nant'à «*i ghjilecchi gialli*» [*Fin du monde et fin de mois*] è un'antra nant'à a crisa ambientali è economica di i rumenzuli in Corsica [*Sò di Vighjaneddu*]. Infini, ritinaremi u capi d'opara carcu à emuzioni, *Di a mio Mamma* [*Sò diventata mamma di a mio mamma.*], quando i nostri vechji ùn ricunnoscini più i so figlioli, ancu s'è l'amori ferma pà sempri. À u nivellu musicali, s'è pocu fà si pudia creda chì tutti l'ultimi canzoni d'I Muvrini s'assumigliavani, ùn si pudarà più pinsà cusì quì. Ci sò meludii è accordi di più diversificati, eppo accunciamenti sfarenti sicondu i pezzi. I gennari si mischjani dinò, passendu da a pulifunia corsa à «l'electro», u folk è u pop rock. Rimarchemi dinò chì Ghjuvan Francescu Bernardini si campa ogni tantu à trasfurmà a so voci cù appena d'Auto-Tune. Da aduprà cù muderazioni quantunqua. Cumpiendu nant'à i voci, l'armunia trà GFB è Alanu ferma putenti, aghjustata à altri timbri, com'è quillu di Ghjuvan Francescu Luciani cù u so bellu versu paisanu. Un'infrasata pudaria riassuma u dischettu: «*Di pettu à i periculi, insemi semi più forti.*» Più forti sarà prisintatu durante a statina in Corsica, pà u ritornu di u «Giru», trà u 6 è u 18 d'aostu. Un appuntamentu à ùn mancà micca! ■

CARNETS DE BORD

LA CALCULETTE,

L'HORLOGE ET

L'AVION DE CHASSE

par Béatrice HOUCARD



Ca va tanguer! Le verdict des élections législatives a bousculé tout le monde: la majorité présidentielle, qui ne s'attendait pas à pareille claque; la NUPES, qui triomphe mais espérait mieux; le Rassemblement national, qui n'avait jamais vu un tel résultat dans ses rêves les plus fous; la droite LR, passée en deux mois d'une déroute présidentielle au statut de faiseuse de roi. Le tout pour un imprévisible scénario.

En soixante-trois ans de v^e République, les résultats électoraux ont offert à peu près tous les cas de figure: majorité absolue, majorité relative, cohabitations. Cette fois, il ne manque pas trois ou quatre députés à la coalition «Ensemble» des macronistes. Il lui en manque quarante-quatre et, au moment d'écrire ces lignes, on voit mal comment Emmanuel Macron va pouvoir s'en sortir.

La situation n'est pas à 100 % inédite: Michel Rocard, nommé Premier ministre par François Mitterrand après les législatives anticipées de 1988, n'avait pas non plus de majorité absolue. À chaque projet de loi, il devait faire des appels du pied tantôt aux communistes, tantôt aux centristes. Quand ça ne marchait pas, les émissaires du Premier ministre allaient voir quelques élus ultramarins et sortaient des promesses de leur chapeau. C'est fou le nombre de pistes d'atterrissage qui ont été promises, voire construites, dans les départements et territoires d'outre-mer à l'époque! À l'Assemblée nationale, on s'amusait à observer, derrière le chef du gouvernement, son conseiller Guy Carcassonne qui faisait et refaisait les comptes sur sa calculette. Manque encore un, manque encore deux...

Comme Michel Rocard puis Édith Cresson et Pierre Bérégovoy, il est probable que la Première ministre Élisabeth Borne (si elle est toujours en fonction) prononcera le 5 juillet son discours de politique générale sans demander le vote de l'Assemblée. Eh oui, aussi étrange que cela puisse paraître, ce vote n'est pas obligatoire. Tant qu'il n'y a pas de majorité alternative pour renverser le gouvernement par une motion de censure, la majorité relative peut tenir.

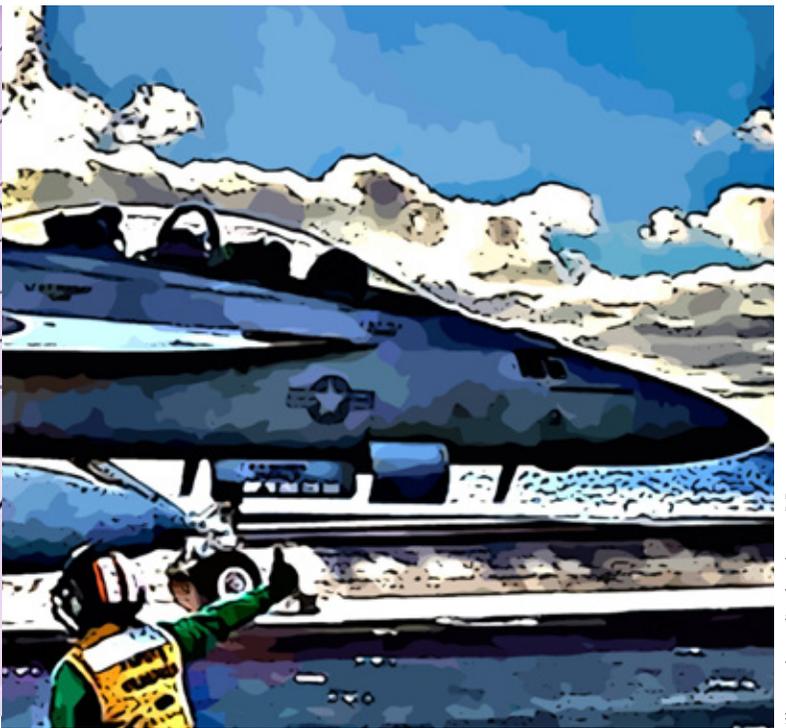
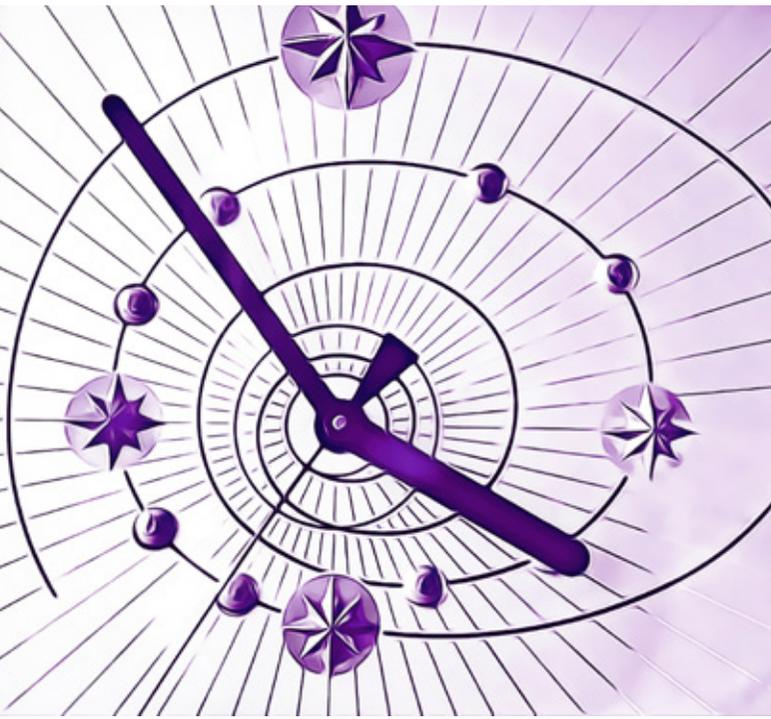
Il y a pourtant trois différences de taille entre les deux situations: en 1988, il manquait 14 voix à Michel Rocard. C'est 44 pour Élisabeth Borne ou tout autre Premier ministre

de cette législature. Autre différence: à l'époque, on était dans un schéma classique droite-gauche, avec des élus qui s'opposaient mais parlaient le même langage et ne voulaient pas faire la révolution. Avec les deux groupes d'opposition du Rassemblement national et de la France insoumise, ce sera une autre histoire. Gageons que les plus turbulents seront les députés LFI, les élus RN tentant, comme leurs 35 prédécesseurs autour de Jean-Marie Le Pen en 1986, de s'opposer tout en se fondant dans le moule parlementaire, stratégie de «*respectabilisation*» oblige.

Enfin, dernière différence et de taille: la procédure du fameux article 49-3 [adoption d'un texte sans vote sauf si le gouvernement est renversé] était aussi fréquente que le décidait le Premier ministre. Michel Rocard l'utilisa 28 fois en trois ans. Ce n'est plus possible depuis une réforme de 2007: l'article 49-3 de la Constitution ne peut être utilisé qu'une fois par session (par an, donc) et pour les textes budgétaires. Donc, oui, ça va tanguer. En cas de blocage total, il restera la dissolution de l'Assemblée nationale et la démission du président de la République. On n'en est pas encore là.

AU QUATRIÈME TOP...

Une compagne de route va bientôt disparaître de notre vie: à partir du 1^{er} juillet, l'horloge parlante sera aux abonnés absents. Elle était née au début des années 1930. À l'époque, les montres coûtaient cher et les gros réveils mécaniques sur la table de nuit n'étaient pas toujours à l'heure. Il fallait alors trouver le moyen de téléphoner à l'Observatoire de Paris. Le directeur de l'Observatoire, Ernest Esclançon, adressa à l'Académie des sciences un texte intitulé «*Sur les horloges parlantes destinées à la distribution téléphonique de l'heure*». L'enregistrement des heures fut réalisé sur un phonographe et la première horloge parlante entra en service le 14 février 1933. Il y eut 140 000 appels. C'était une première mondiale. Le temps a passé. L'horloge parlante s'est numérisée et féminisée: à la voix de Marcel Laporte (de 1933 à 1965) s'est ajoutée en 1991 celle de la comédienne Marie-Sylvie Behr, actuellement en alternance avec une voix masculine anonyme. Les téléphones portables sont arrivés et l'heure se trouve



Illustrations d'après photos DR.

facilement sur internet pour tous les fuseaux horaires de la terre. Dans un communiqué, Orange a précisé que l'arrêt de l'horloge parlante était la conséquence de «*la fin de vie programmée des matériels indispensables à son fonctionnement*» et surtout de «*la baisse régulière et significative*» du nombre d'appels au 3699. «*La démultiplication des sources pouvant donner l'heure, mobiles, ordinateurs, tablettes, participe inévitablement à cette érosion*», conclut Orange sans vouloir donner le nombre d'appels enregistrés actuellement. Autre raison de la désaffection du public: depuis quelques années, appeler l'horloge parlante au 3699 coûte 1,50 euro. Un peu cher de l'heure, si l'on ose dire. Il y avait de moins en moins d'appels sauf lors des passages à l'heure d'été et à l'heure d'hiver.

Le progrès a donc eu raison de l'horloge parlante, qui sera peut-être prise d'assaut une dernière fois dans la soirée du 30 juin: «*Au quatrième top, il sera exactement 23 heures, 59 minutes, 55 secondes...*» Et puis ce sera tout.

À BORD D'UN F-18

Il y a deux manières de regarder *Top Gun: Maverick*, le film de Joseph Kosinsky interprété principalement par Tom Cruise, qui fait un carton aux États-Unis et partout dans le monde, notamment en France: depuis sa sortie le 25 mai, plus de trois millions de spectateurs français l'ont vu, soit la moitié des entrées dans des salles désertées depuis le Covid. Je ne sais pas s'il a sauvé le monde, mais Pete Maverick Mitchell a sauvé la saison du cinéma français.

La première manière de le regarder, c'est de s'installer dans une salle confortable [et climatisée] et d'assister à un formidable spectacle où l'intrigue touchant aux personnages n'a pas beaucoup d'importance car seul compte le ballet des avions de chasse. Un film avec beaucoup de prouesses techniques mais sans effets spéciaux, et pour lequel les comédiens ont appris à piloter, même s'ils ne réalisent pas eux-mêmes toutes les prouesses des combats aériens.

Alors, quand ils sont dans le cockpit de leur F-18 pour aller bombardier une cible dans un «pays voyou» que l'on imagine quelque part au-delà de la Méditerranée, on a l'impression d'avoir embarqué avec eux. On peut entrer sceptique dans la

salle, c'était mon cas, et en ressortir emballé. De surcroît, des pilotes de chasse français ont jugé le film «*crédible à 80 %*». La deuxième manière de regarder *Top Gun*, c'est d'engager des polémiques. Dans *Le Monde*, le journaliste Michel Guerin, qui a aimé le film, résume ce qui se passe aux États-Unis: «*L'acteur Tom Cruise est-il réac? Ou plutôt le triomphe de son dernier film, Top Gun: Maverick, est-il la preuve du sursaut de l'Amérique blanche et plus largement du monde, qui en aurait assez de voir s'imposer le wokisme dans le cinéma? Il est assez amusant de voir les commentateurs américains se déchirer sur le sujet, décortiquant chaque plan, à coups d'arguments mêlant érudition cinéphilique et dogmatisme politique.*»

Pour la droite américaine, c'est cadeau: enfin un film avec un héros bien blanc (il y a aussi un pilote noir et une femme pilote), bourré de testostérone, où il n'est pas question de diversité, de parité et d'inclusion et qui place très haut les valeurs de l'Amérique. Certains frémissent de plaisir et se croient revenus dans les années Reagan. La chaîne de télévision trumpiste Fox News se réjouit que le film n'ait pas été «wokifié». D'autres soupirent de soulagement: les pilotes n'ont pas de problèmes mentaux et le film «*ne donne pas de cours d'études féminines comme dans les nouveaux Star Wars*». Sans parler des nouveaux films des studios Disney, qui les font hurler d'indignation et réclamer le retour de Blanche-Neige. L'animateur conservateur Steve Gruber va jusqu'à penser que *Top Gun: Maverick* «*constitue un avertissement à la gauche démocrate quelques mois avant les élections de mi-mandat*».

«*Après des années de Twitter, de Trump, de Covid, de bouleversements sociaux et d'une uniformité culturelle de plus en plus fade et oppressante, un grand nombre d'Américains sont prêts à tout pour pouvoir se sentir bien collectivement, sans arrière-pensées politiques. Top Gun Maverick est l'appel à l'aide de l'Amérique*», écrit Derek Robertson sur le site *Politico*. Alors, Pete Maverick Mitchell alias Tom Cruise à la Maison Blanche? Certains osent l'hypothèse. Après tout, Ronald Reagan avait d'abord été comédien et Donald Trump avait fait une apparition dans *Maman, j'ai raté l'avion*. Tom Cruise, lui, n'a pas loupé son vol.

LE FILM DE LA SEMAINE SUR ALLINDI.COM



GASOIL

Un film de Léonard Accorsi

Il fait nuit noire sur la plaine corse. Le rugissement d'un moteur brise le silence. Marie, nerveuse, est au volant, accompagnée de Pascal. Soudain, une silhouette émerge de la banquette arrière Marie, terrifiée, écrase le frein. La voiture pile et s'arrête au milieu de la route.

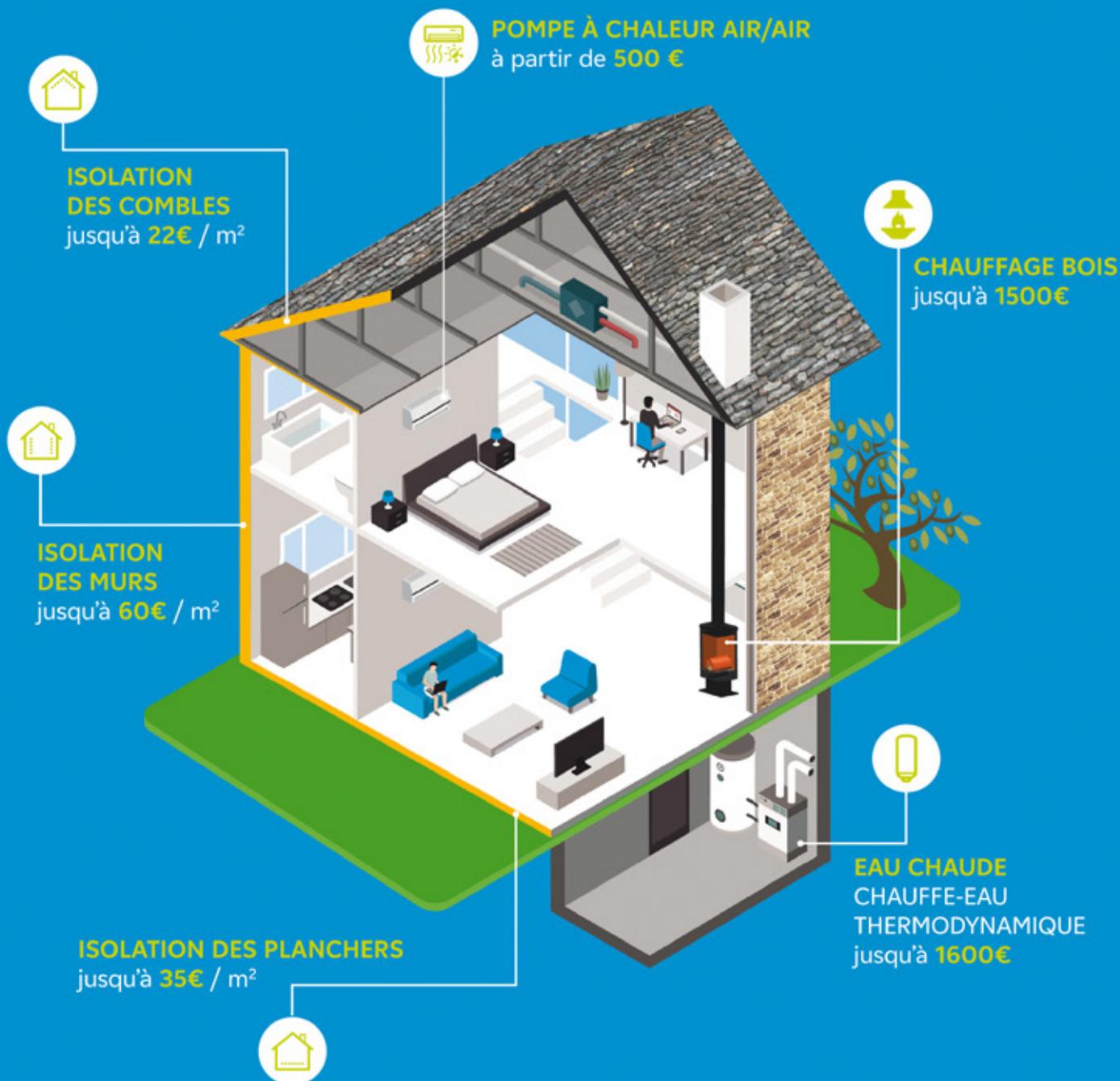
Informations : Durée : 17 minutes, Type : Fiction, Année : 2019
Productions : Pro Arti, Artisans du Films et Kizmar Films
Réalisateur : Léonard Accorsi

Casting :
Marie-Pierre Nouveau, Hubert Tempête, Nicolas Paoletti et François Bergoin

Allindi
Scunfinà l'imaginariu di a Corsica

FAIRE DES ÉCONOMIES, C'EST FACILE...

FAITES APPEL À UN INSTALLATEUR PARTENAIRE AGIR PLUS



Calculez votre Prime économies d'énergie sur corse.edf.fr/agirplus/ et demandez vos devis à des entreprises Agir Plus labellisées RGE.



RETROUVEZ TOUTES NOS SOLUTIONS AGIR PLUS SUR : corse.edf.fr/agirplus/



LAISSEZ LE SOLEIL VOUS OFFRIR L'EAU CHAUDE !

**Aide à l'installation de votre
chauffe-eau solaire individuel**



U sole pè a transizione ecologica

**Aides financières : jusqu'à 1450€
cumulables avec MaPrimeRénov'**

Appelez au 04 95 10 98 64